



**Etat des lieux pour la mise en
place d'un processus d'achats
publics durables**

**Ministère de l'Agriculture
&
de l'Environnement de Tunisie**

Août 2011

Emna GANA-OUESLATI
Expert Economiste

REMERCIEMENTS

J'adresse mes sincères remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidé à mener à bien cette étude pour la mise en place d'un processus d'achats publics durables, et tout particulièrement Madame Chiraz GHOZZI-NEKHILI pour son étroite collaboration, ainsi que Monsieur Daniel Labaronne (Université de Bordeaux 4), Madame Monia BRAHAM (MEAT), Monsieur Lotfi BEN SAID (MAET), Monsieur Salah LAHSINI (MAET), Monsieur Farid YAKER (PNUE), Madame Olfa CHEMMARI-KLIBI (Ministère des Finances), Monsieur Hédi DAMMAK (Ministère des Finances) et Monsieur Hichem B'DIRI (Trésorerie Générale), pour leurs conseils avisés.

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	5
2. OBJET DE L'ETUDE	6
2.1. Définition d'un achat public durable	7
2.2. Groupe de travail de Marrakech pour la stimulation des achats publics durables	7
2.3. Comment l'étude a été menée?	9
3. ETUDE DE PRIORISATION	9
3.1. Identification des achats publics tunisiens	9
3.2. Les résultats de la priorisation	12
3.2.1. Le classement selon le montant des dépenses	12
3.2.2. Les risques environnementaux	14
3.2.3. Les risques socioéconomiques	16
3.2.4. Les Autres risques	18
4. ETUDE DU MARCHE.....	30
4.1. La normalisation en Tunisie	30
4.1.1. Les normes Tunisiennes	31
4.1.2. L'écolabélisation.....	36
4.2. Les programmes d'incitation	42
4.2.1. Programme d'Appui Institutionnel	43
4.2.2. Programme de maîtrise de l'énergie.....	45
4.2.3. Programme d'appui aux projets de maîtrise de l'énergie.....	46
4.3. Les actions gouvernementales de développement durable relatives à trois secteurs prioritaires	47
4.3.1. Le secteur du Bâtiment : Construction et aménagement	48
4.3.2. Le secteur du matériel informatique	50
4.3.3. Le secteur du nettoyage.....	51
4.4. Scénario 1. Etat des lieux des capacités actives du système productif national : zoom sur les six secteurs prioritaires.....	51

4.5. Scénario 2 : Etude des capacités proactives des secteurs priorités	56
5. UNE FEUILLE DE ROUTE.....	58
5.1. Consolider et améliorer	59
5.2. Réformer et développer	60
CONCLUSION	62
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	64
ABSTRACT.....	66
ANNEXES	68
ANNEXE 1 : Liste des rubriques selon les codes de références de la comptabilité publique	69
ANNEXE 2: Lettre d'introduction	71
ANNEXE 3: Les sigles des organismes certificateurs.....	72

1.INTRODUCTION

Le Processus de Marrakech est une démarche mondiale visant à soutenir les initiatives régionales et nationales pour la promotion du Plan-Cadre Décennal (CPD) de dix ans, initié en 1998. Il met en application le chapitre III du plan de Johannesburg relatif aux appels pour le développement de « la consommation et la production soutenables ». Ce plan concerne plusieurs secteurs d'activités économiques : tourisme durable, bâtiments et constructions durables, style de vie durable, productions durables, éducation pour la consommation durable. L'évaluation de ses résultats sera revue par la Commission de Développement Durable des Nations Unies entre 2010 et 2011.

La consommation publique durable est fondamentale pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux économiques, sociaux et environnementaux. Il s'agit aussi d'une question de responsabilité et de crédibilité. En effet, l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics est un moteur pour la mise en œuvre efficace, sur une base nationale, du processus de consommation durable. Les managers publics sont des donneurs d'ordre, au même titre que les managers privés, et se doivent d'inciter et d'aider leurs fournisseurs à répondre aux nouvelles exigences.

Pour le cas de la Tunisie, le gouvernement a consacré environ 25% du PIB en dépenses publiques hors amortissement de la dette, soit 15.354,3 millions de dinars tunisiens en 2009, le même montant de dépenses est reconduit en 2010, dont 60 % constituent la part allouée en frais de fonctionnement, le reste constitue des dépenses d'investissement. L'ensemble de ces dépenses peut apporter une réponse significative face aux défis environnementaux et sociaux que la Tunisie doit relever. L'utilisation de ce levier permettra d'assurer une plus grande efficacité des politiques sectorielles futures en faveur du développement durable.

La réussite de la transition vers les nouveaux modes de production et de consommation durables doit permettre de garantir une compétitivité et un positionnement sur les marchés extérieurs favorisant ainsi l'amélioration de l'indice de compétitivité globale de la Tunisie à l'échelle mondiale. La consommation publique durable doit être un levier important pour développer un avantage compétitif permettant de répondre aux impératifs du processus de

Barcelone. Une telle politique permettrait d'apporter de profondes mesures de restructuration de l'économie et de favoriser un écodéveloppement.

Après l'exposé de l'objet de cette étude(2), nous présentons les résultats de l'exercice de la priorisation (3). L'étude de marché (4) conduite sur les secteurs prioritaires relève quelques limites que nous avons mises en regard des capacités présentes et futures des entreprises à intégrer les modes de production durable. Une feuille de route est établie en vue de renforcer l'efficacité de la politique nationale de la consommation durable (5).

2.OBJET DE L'ETUDE

Suite à la demande exprimée par le PNUE, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), actuellement Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAET), a lancé en septembre 2010, un appel d'offre pour une consultation du marché pour **la mise en place d'un processus d'achats publics durables en Tunisie**. Cette étude a pris quelques retards suite à la révolution qu'a connue le pays en Janvier 2011. Nous espérons depuis, une démocratisation politique et une réorientation des dépenses de l'Etat avec le soutien des écoproduits et des écotecnologies en vue de constituer un facteur hautement compétitif et innovant. Une telle politique exige la définition d'un potentiel d'achats publics durables qui soit plus économique, social et environnemental, introduisant des changements sur les marchés publics (instruments pratiques pour les acheteurs permettant une amélioration des condition-cadres d'achats).

Conformément aux termes de référence, nous procéderons à établir :

1. une priorisation des achats publics selon la méthodologie du groupe de travail de Marrakech ;
2. un état des lieux relatif au marché pour l'évaluation des capacités active et proactives du système de production tunisien à intégrer des impératifs de production et de consommation durables ;
3. des recommandations de mesures visant à favoriser les capacités d'adaptation à un processus d'achats publics durables et plus généralement aux nouveaux modes publics de production et de consommation durables ;

Entre autres procédures, cette politique peut se matérialiser par l'élaboration d'un ensemble de fiches détaillées relatives aux dépenses d'investissement (matériaux de construction,

infrastructures routières, portuaires...) et de fonctionnement de l'Etat (matériels de bureautique, solutions d'impression, papier, fournitures de bureaux, alimentation, vêtements, mobilier, nettoyage des locaux, gestion des déchets, déplacement, éclairage, formation, énergie et eau...).

2.1. DEFINITION D'UN ACHAT PUBLIC DURABLE

Nous retenons la définition adoptée par le groupe de travail de Marrakech (pilote par la Suisse) sur les achats publics durables qui établit qu'un processus d'achat public durable est le « *processus qui conduit les organisations à satisfaire leurs besoins en biens, services, travaux et prestations diverses en prenant en compte l'approche du cycle de vie ainsi que les bénéfices que peut en tirer non seulement l'organisation, mais également la société et l'économie dans leur ensemble, tout en minimisant les dommages causés à l'environnement* »¹.

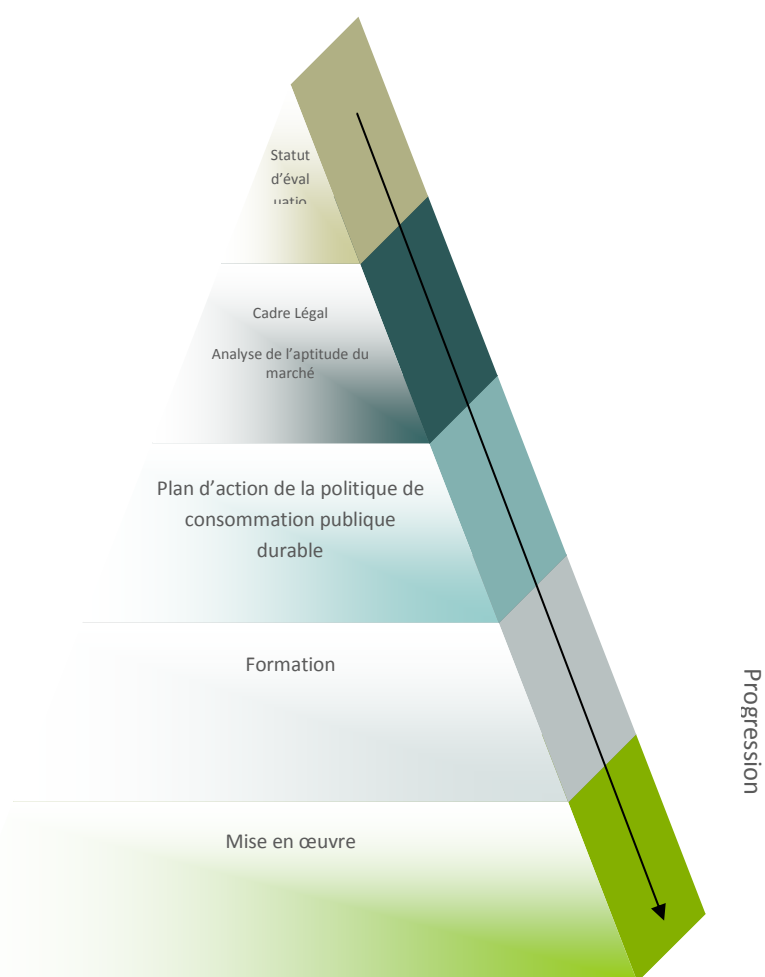
2.2. GROUPE DE TRAVAIL DE MARRAKECH POUR LA STIMULATION DES ACHATS PUBLICS DURABLES

L'étude a été lancée en tant qu'élément d'un plan d'exécution développé par le groupe de travail de Marrakech (le schéma 1) sur la stimulation des commandes publiques durables, une initiative commune entre le gouvernement suisse et le programme de l'Environnement des Nations Unies (UNEP). Cette initiative implique l'adoption de l'approche développée par le Groupe de Travail de Marrakech appliquée - dans émergents ou en voie de développement-. En conséquence, avec le financement de la Commission Européenne et de la Suisse, UNEP a lancé en janvier 2009 un projet de construction de capacités pour la stimulation des commandes publiques durables dans les pays en développement visant sept pays pilotes (Costa Rica, Mexique, Tunisie, Ile Maurice, Chili, Uruguay et Liban). D'autres pays suivront cette même stratégie, dans la prochaine phase.

L'approche du groupe de travail de Marrakech sur les achats publics durables est une démarche progressive qui comprend 5 phases qui sont les suivantes :

¹ « *Procuring the Future* », Rapport du groupe de travail britannique sur les achats durables, Juin 2006.

1. Une évaluation du statut des achats publics au niveau du pays pilote ;
2. Une étude juridique et une étude du marché permettant de déceler les points forts et les défaillances des acheteurs publics et des capacités productives à répondre aux impératifs de durabilité ;
3. Une planification d'un processus d'achats publics durables, suite à l'étude juridique et économique ;
4. Une formation des acheteurs publics et leur sensibilisation aux impératifs de durabilité ;
5. La mise en œuvre du processus d'achats publics durables.



Nous apportons notre contribution au niveau de la phase 2. Il s'agit de faire un état des lieux pouvant répondre aux impératifs économiques, sociaux et environnementaux et de proposer des recommandations, conformément aux termes de références (Annexe 1).

2.3. COMMENT L'ETUDE A ETE MENEES?

Le 09 février 2011, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) devenu suite à la restructuration ministérielle du printemps arabe, le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAET) (le client) et Mme Emna GANA-OUESLATI, en qualité de consultante économique, ont signé un contrat de consultation de 22 hommes jours, pour une étude sur la promptitude du marché dans la stimulation des commandes publiques soutenable en Tunisie. Le but général de cette étude du marché est d'évaluer (i) les capacités productives existantes pour les produits soutenables et des services en Tunisie; et (ii) la réponse potentielle du marché et du système de production national à cette demande.

3. ETUDE DE PRIORISATION

Nous empruntons la méthodologie du Groupe de Travail de Marrakech qui consiste à mettre en place un processus de priorisation. Cette méthodologie comporte trois phases : la première consiste à appliquer le principe de la priorisation, la deuxième est relative au choix des produits et services prioritaires sélectionné par le comité de pilotage, la troisième est celle de l'étude du marché des produits prioritaires.

Pour appliquer le processus de priorisation, il est nécessaire d'identifier d'abord, les catégories de produits de consommation publique, d'y analyser ensuite, les risques à effets directs et d'étudier enfin les effets indirects. L'objectif étant d'établir les niveaux de risque global par produit.

3.1. IDENTIFICATION DES ACHATS PUBLICS TUNISIENS

L'étude de la consommation publique est nécessaire pour identifier les produits de consommation publique selon les bases de données pour l'année 2010, des achats publics

disponibles auprès de l'Administration Informatique du Comité Général de Budget de l'Etat (Ministère des Finances), et du Centre National de l'Informatique rattaché à la Caisse Publique Nationale.

Ces données étant trop détaillées, nous avons opté pour leur agrégation pour en dégager 29 catégories de produits. Le classement des produits est établi en termes de montants de dépenses décroissants.

**TABLEAU 1. DEPENSES PUBLIQUES SELON LES PRODUITS
ET SERVICES CONSOMMES (2010)**

(milliers de DT)

Rubriques	Dépenses effectuées	%
1. Ponts et chaussées	324340	27,76%
2. Bâtiments : construction et aménagement	219709	18,80%
3. Equipements sécurité	69204	5,92%
4. Conservation des eaux et des sols	65901	5,64%
5. Agriculture et pêche	65283	5,59%
6. Carburant (consommation)	63738	5,46%
7. Equipement administratif	62800	5,37%
8. Recherches et études	37296	3,19%
9. Telecom (consommation)	35859	3,07%
10. Culture et loisir	31194	2,67%
11. Construction infrastructure eau	22242	1,90%
12. Médecine : prévention, aménagement et maintenance des structures médicales	19402	1,66%
13. Agencement	18942	1,62%
14. Electricité et gaz (consommation)	18557	1,59%
15. Matériel Informatique	16782	1,44%
16. Formation	15489	1,33%
17. Autres constructions	13321	1,14%
18. Eau potable (raccordement...)	10658	0,91%
19. Projets environnementaux	10500	0,90%
20. Eau (consommation)	10089	0,86%
21. Projets sociaux	9509	0,81%
22. Transport	8647	0,74%
23. Papier, encre et stylos	7922	0,68%
24. Alimentation	3881	0,33%
25. Meubles	2648	0,23%
26. Nettoyage	2556	0,22%
27. Maintenance infrastructure eau	1152	0,10%
28. Publicité	545	0,05%
29. Bâtiments : acquisition	251	0,02%
Total	1168417	100%

Une fois les rubriques de dépenses identifiées et classées selon l'importance en termes de montant, l'évaluation des risques auxquels les acheteurs doivent faire face est requise afin de permettre de dégager le plus de bénéfices tout en réduisant les risques d'imprévus. Dans une approche durable, nous nous proposons d'analyser les risques à effets immédiats qui sont le montant des dépenses publiques, les risques environnementaux et les risques sociaux. D'autres facteurs sont pris en compte pour permettre de veiller ce que les

acheteurs se consacrent aux questions de durabilité (la possibilité de faire plus, l'influence de l'Etat sur le marché...).

La réunion organisée au MAET, le 29 avril 2011, avec les responsables des achats des différents départements ministériels (Annexe 2), nous a permis d'identifier pour chaque rubrique les dimensions de risques considérées comme importantes et d'attribuer les notes conséquentes.

3.2. LES RESULTATS DE LA PRIORISATION

L'analyse des montants des dépenses publiques est nécessaire pour projeter le développement économique, le soutien des achats régionaux ou l'atténuation des changements climatiques.

3.2.1. LE CLASSEMENT SELON LE MONTANT DES DEPENSES

Nous identifions et notons sur 5 les catégories de produits, selon la méthodologie du Groupe de Travail de Marrakech:

- un niveau élevé de la dépense publique annuelle (plus de 0,5% de toute la dépense annuelle d'achats publics).
- part de marché de l'Etat élevée (plus de 0,5% du chiffre d'affaires) ;
- faible dépense budgétaire et/ou faible part de marché mais impact environnemental et socio-économique élevé ;
- dépenses futures élevées, et des capacités d'amélioration rapide.

Nous retiendrons cependant, vingt produits et services dont la part des dépenses est supérieure à 0,5%.

D'autres produits et services comme les meubles, le nettoyage et l'alimentation sont aussi retenus car la maîtrise des aspects sociaux et environnementaux au niveau leur consommation a un impact immédiat en termes de durabilité.

TABLEAU 2 : SCORES DES ACHATS PUBLICS

Rubriques	Montant (milliers de DT)	Scores
Ponts et chaussées	324340	5
Bâtiments : construction et aménagement	219709	4
Conservation des eaux et des sols	65901	3
Agriculture et pêche	65283	2
Carburant (consommation)	63738	2
Equipements administratifs	62800	2
Recherches et études	37296	2
Telecom (consommation)	35859	1
Construction infrastructure eau	32900	1
Electricité et gaz (consommation)	18557	1
Matériel Informatique	16782	1
Formation	15489	1
Projets environnementaux	10500	1
Eau (consommation)	10089	1
Projets sociaux	9509	1
Transport	8647	1
Papier, encre et stylos	7922	1
Alimentation	3881	1
Meubles	2648	1
Nettoyage	2556	1
Total	1014406	

3.2.2. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

L'analyse des risques environnementaux (Tableau 3), montre que les acheteurs publics qui tentent d'intégrer la dimension environnementale d'achat sont ceux responsables du processus relatifs aux :

- Projets environnementaux,
- Carburant,
- Bâtiments : construction et aménagement,
- Construction de l'infrastructure de l'eau.

Nous avons retenu les catégories des produits qui enregistrent des scores supérieurs à 3 sur un maximum de 5. Il semble en effet, que seuls les projets environnementaux se préoccupent de l'ensemble des aspects suivants : Emissions de CO2 et du méthane ; Autres émissions ; Rejets dans l'eau ; Réduction des déchets ; Emissions de substances dangereuses ; Matières premières ; Economie d'Énergie ; Economie d'Eau ; Autres ressources naturelles ; Biodiversité et Protection des écosystèmes.

La consommation de l'énergie est la préoccupation récurrente chez une majorité des responsables des départements d'achats ministériels et entreprises publiques. Ils considèrent qu'il est possible d'intégrer la qualité du carburant utilisé (essence sans plomb, diesel 50) dans les critères de choix techniques des fournisseurs.

Les responsables des Ministères d'Équipement et de développement semblent se préoccuper davantage que les autres acheteurs publics des ressources non renouvelables (Eau, Énergie, autres ressources) pour la construction des Ponts et chaussées ainsi que pour le Bâtiments : construction et aménagement.

Tableau 3. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Tenez-vous compte de ces risques environnementaux lors de vos achats ? (1 = Non, 2= Partiellement, 3= Oui)																				
	1. Ponts Chaussées	2. Bâtiments	3. Conservation des eaux et des sols	4. Agriculture et pêche	5. Carburant	6. Equipements administratifs	7. Recherches et Etudes	8. Telecom	9. Construction infrastructures Eau	10. Electricité et gaz	11. Matériels informatiques	12. Formation	13. Projets environnementaux	14. Eau	15. Projets sociaux	16. Transports	17. Papiers, Encre et stylos	18. Alimentation	19. Meubles	20. Nettoyage
Emissions de CO2 et du méthane	1	1	1	1	3	2	1	1	1	1	1	1	3	1	1	3	1	1	1	1
Autres émissions	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	3	1	3	1	1	2	1	1	1	1
Rejets dans l'eau	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	2
Réduction des déchets	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1
Substances dangereuses	1	3	1	1	3	2	1	1	1	1	2	1	3	1	3	1	1	1	1	1
Matières premières	3	3	1	1	3	1	1	1	3	1	2	1	3	1	1	1	1	1	1	1
Energie	3	3	1	2	3	3	1	1	3	1	2	1	3	1	1	2	1	1	1	1
Eau	3	3	3	3	1	3	1	1	1	1	2	1	3	1	1	3	1	1	1	1
Autres ressources naturelles	1	3	3	2	1	2	1	1	3	1	1	1	3	1	3	1	1	1	1	1
Biodiversité	1	1	2	2	1	1	1	1	3	1	1	1	3	1	3	1	1	1	1	1
Protection des écosystèmes	3	3	1	3	1	1	1	1	3	1	1	1	3	1	3	3	1	1	1	1
Moyenne des notes	1,73	2,09	1,45	1,64	2,27	1,64	1	1	1,91	1	1,55	1	3	1	1,73	1,73	1	1	1	1,09
Score (max 5)	2	3	2	2	4	2	1	1	3	1	2	1	5	1	2	2	1	1	1	1

3.2.3. LES RISQUES SOCIOECONOMIQUES

Les risques sociaux que nous retenons dans la présente étude, sont les suivants :

Santé et sécurité au travail ; Formation et enseignement ; Emplois ; Emplois Jeunes/Femmes ; Emplois Jeunes diplômés ; Equilibre entre les régions ; Accidents au travail ; Réduction/suppression amendes ; Augmentation flux de production ; Amélioration image de marque ; Amélioration capacités organisationnelles ; Emplois des handicapés et Promotion de l'artisanat.

L'analyse des risques sociaux dans le cas des achats publics de la Tunisie (Tableau 4) montre que les rubriques qui ont les scores les plus élevés (étant de 3), sont :

- Les bâtiments : construction et aménagement,
- La conservation des eaux et des sols,
- L'agriculture et pêche,
- L'alimentation.

Les aspects sociaux qui sont pris en compte de façon récurrente lors des achats publics sont la santé et la sécurité au travail. L'objectif poursuivi du respect des impératifs par ses acheteurs est de se conformer à la législation du code du travail de la Tunisie² et d'augmenter subséquemment le flux de la production.

Des efforts peuvent être entrepris dans les secteurs dont le score est 2, qui sont :

- les ponts et chaussées
- la construction d'infrastructure d'eau
- le transport tant maritimes que terrestre et,
- les projets sociaux relatifs à la promotion de la femme et de la famille, les logements sociaux, la prévention sociale et le développement social.

² <http://www.environnement.nat.tn/guidePromoteur/upload/pdfs/code/Code%20du%20Travail.pdf>

TABLEAUX 4. RISQUES SOCIOECONOMIQUES

Est-ce que les aspects suivants constituent l'une des préoccupations lors de l'approvisionnement de votre organisation ? (1 = Non, 2= Partiellement, 3= Oui)	1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.
	Ponts et Chaussées	Bâtiments	Conservation des eaux et des sols	Agriculture et pêche	Carburant	Equipements administratifs	Recherches et Etudes	Telecom	Construction infrastructures Eau	Electricité et gaz	Matériels informatiques	Formation	Projets environnementaux	Eau	Projets sociaux	Transports	Papiers, Encre et stylos	Alimentation	Meubles	Nettoyage
Santé et sécurité au travail	3	3	3	3	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	3	3	1	3	1	3
Formation et enseignement	2	2	2	2	1	1	3	1	2	1	3	3	3	1	3	1	1	2	1	1
Emplois	2	3	3	3	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	3	1	1	1	1
Emplois Jeunes/Femmes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	2
Emplois Jeunes diplômés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1
Equilibre entre les régions	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1
Accidents au travail	3	3	3	3	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1
Réduction/suppression amendes	2	2	2	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1
Augmentation flux de production	3	3	3	3	1	1	1	1	3	1	1	1	3	1	1	1	1	3	1	1
Amélioration image de marque	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	3	1	1
Amélioration capacités organisationnelles	2	2	2	2	1	1	1	1	2	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1
Emplois des handicapés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	2	1	1	1	2
Promotion de l'artisanat	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
Moyenne des notes	1,77	1,85	1,85	1,85	1	1	1,5	1	1,77	1	1,5	1,31	1,31	1,31	1,69	1,62	1	1,85	1,08	1,38
Score (maximum 3)	2	3	3	3	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	2	1	3	1	1

3.2.4. LES AUTRES RISQUES

Outre les risques que présentent les activités existantes en matière de dépenses, de protection de l'environnement et de la société, l'influence de l'Etat sur le système productif, et les perspectives d'amélioration des achats publics durables en matière de développement durable font ici l'objet de notre analyse.

Nous excluons cependant, les risques relatifs à l'image de marque et à la réputation et nous concentrons sur les effets relatifs à l'influence de l'Etat sur les fournisseurs et leur capacité de faire plus en matière de développement durable

3.2.4.1. INFLUENCE DU MARCHÉ PUBLIC SUR L'ACTIVITE EXISTANTE

L'évaluation de l'influence du secteur public sur le marché, est établie par rapport aux six interrogations suivantes :

1. Les fournisseurs opèrent-ils sur un marché saturé ?
2. Le secteur public commande-t-il une part de marché assez significative pour appeler le changement ?
3. Est-ce que le secteur public représente typiquement plus de 0,5% du chiffre d'affaires du fournisseur dans ce marché ?
4. Maintenir des bonnes relations avec le secteur public, est-ce important aux yeux des clients ?
5. Maintenir des bonnes relations avec le secteur public, est-ce important aux yeux de la société dans son ensemble ?
6. En travaillant avec le secteur public, les fournisseurs améliorent leur stratégie et leurs pratiques en répondant à la politique du gouvernement ?

L'analyse des résultats (Tableau 5) permet de faire ressortir les secteurs qui enregistrent les meilleurs scores. Ils sont au nombre de 3, et sont les suivants :

- Les bâtiments : construction et aménagement ;
- Les ponts et chaussées ;
- Les équipements administratifs.

L'Etat a plus d'influence sur les entreprises opérant dans ces secteurs en vue de les amener à intégrer les impératifs du développement durable.

TABLEAU 5 : LA CAPACITE D'INFLUENCE DE L'ÉTAT SUR LE SYSTEME PRODUCTIF

	1. Ponts et Chaussées	2. Bâtiments	3. Conservation des eaux et des sols	4. Agriculture et pêche	5. Carburant	6. Equipements administratifs	7. Recherches et Etudes	8. Telecom	9. Construction infrastructures Eau	10. Electricité et gaz	11. Matériels informatiques	12. Formation	13. Projets environnementaux	14. Eau	15. Projets sociaux	16. Transports	17. Papiers, Encre et stylos	18. Alimentation	19. Meubles	20. Nettoyage
(1 = Non; 2 = Oui)	1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.
1. Est-ce que vos fournisseurs opèrent sur un marché saturé ?	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2. Le secteur public commande-t-il une part de marché assez significative pour appeler le changement ?	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2	1	1	1
3. Est-ce que le secteur public représente typiquement plus de 0,5% du chiffre d'affaires du fournisseur dans ce marché ?	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
4. Maintenir des bonnes relations avec le secteur public, est-ce important aux yeux des clients ?	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2
5. Maintenir des bonnes relations avec le secteur public, est-ce important aux yeux de la société dans son ensemble ?	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2
6. En travaillant avec le secteur public, les fournisseurs améliorent leur stratégie et leurs pratiques en répondant à la politique du gouvernement ?	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Score (Maximum 6)	5	5	5	4	4	5	5	6	5	5	3	3	4	4	5	5	5	4	4	4

La capacité à faire plus de l'Etat est mesurée sur l'activité existante et ses possibilités d'amélioration future en matière de maîtrise des aspects environnementaux et socioéconomiques. Nous retenons les rubriques qui présentent les risques globaux (Tableau 8) ainsi que les meilleurs scores de la capacité à faire plus (Tableau 7), c'est-à-dire celles qui ont le plus gros potentiel (score supérieur ou égal à 5 avec un maximum de 6) pour intégrer les impératifs du développement durable et qui sont les suivantes :

- Ponts et chaussées ;
- Conservation des eaux et des sols ;
- Recherches et études ;
- Formation.

Dans ces quatre secteurs plus que d'autres, l'Etat peut être exigeant vis-à-vis de ses fournisseurs en matière d'intégration des impératifs du développement durable.

En combinant les impératifs environnementaux et sociaux, des efforts sont à fournir notamment dans les secteurs de la conservation des eaux et des sols, le carburant, la construction d'infrastructure d'eau, l'électricité et le gaz, les projets sociaux et environnementaux, et le papier encre et stylos. Ces secteurs présentent des risques environnementaux et sociaux mesurée par des scores avoisinant les 10/24.

Les secteurs des Ponts est chaussées, le bâtiment, les équipements administratifs, l'eau, l'alimentation et les meubles ont cependant les scores les plus élevés avec un minimum de 14/24, c'est qu'ils présentent le plus de risques (Tableau 6).

TABLEAU 6 : CAPACITE A FAIRE PLUS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

	1. Ponts et Chaussées	2. Bâtiments	3. Conservation des eaux et des sols	4. Agriculture et pêche	5. Carburant	6. Equipements administratifs	7. Recherches et Etudes	8. Telecom	9. Construction infrastructures Eau	10. Electricité et gaz	11. Matériels informatiques	12. Formation	13. Projets environnementaux	14. Eau	15. Projets sociaux	16. Transports	17. Papiers, Encre et stylos	18. Alimentation	19. Meubles	20. Nettoyage
Risques Environnementaux																				
Emissions de CO2 et du méthane	3	3	2	2	1	2	1	1	1	1	2	2	1	2	1	3	1	2	2	1
Autres émissions	3	3	3	3	1	2	1	1	1	1	2	1	1	2	1	3	1	2	3	1
Rejets dans l'eau	2	3	1	1	1	3	1	1	1	2	2	3	1	3	1	1	1	3	3	2
Réduction des déchets	3	3	2	2	2	3	1	1	1	2	2	1	1	2	1	2	1	3	3	3
Substances dangereuses	3	3	2	2	1	2	1	3	1	2	3	3	1	2	1	3	1	3	3	3
Matières premières	3	3	2	2	1	3	1	1	1	2	2	3	1	2	1	2	1	2	3	3
Energie	1	1	1	1	2	3	1	2	2	1	3	3	1	2	1	3	1	3	2	1
Eau	3	3	1	1	2	1	1	3	1	2	3	2	1	3	2	1	1	2	2	3
Autres ressources naturelles	2	3	3	3	1	2	1	2	1	1	3	1	1	2	1	1	1	3	2	1
Biodiversité	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	2	3	1	1	1	2	1
Protection des écosystèmes	3	2	1	1	1	3	1	1	2	1	1	2	1	3	3	2	1	1	2	1
Risques Sociaux																				
Santé et sécurité au travail	2	2	1	1	3	3	1	3	1	1	3	1	3	3	3	3	3	3	1	3
Education et enseignement	3	3	1	2	3	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	1	2	2	3	3
Emplois	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Emplois Jeunes/ femmes	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Emplois jeunes diplômés	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Equilibre entre les régions	2	2	1	3	2	2	2	3	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Accidents au travail	3	3	1	2	2	2	1	2	1	1	1	1	1	3	1	1	3	3	1	1
Réduction/suppression amendes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Augmentation des flux de production	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Amélioration de l'image de marque	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Amélioration des capacités organisationnelles	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Emplois des handicapés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1
Promotion de l'artisanat	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	2	1
Score total (maximum de 24)	15	15,5	7,5	11	8,5	14	5.5	10.5	6	7.5	12.5	10.5	6	14	10.5	11	7	14	14	11

TABLEAU 7. SCORES DE L'INTEGRATION ACTUELLE ET POTENTIELLE DU DD DANS LES ACHATS PUBLICS

(1 = élevé 2 = intermédiaire; 3 = faible)	1. Ponts et Chaussées	2. Bâtiments	3. Conservation des eaux et des sols	4. Agriculture et pêche	5. Carburant	6. Equipements administratifs	7. Recherches et Etudes	8. Telecom	9. Construction infrastructures Eau	10. Electricité et gaz	11. Matériels informatiques	12. Formation	13. Projets environnementaux	14. Eau	15. Projets sociaux	16. Transports	17. Papiers, Encre et stylos	18. Alimentation	19. Meubles	20. Nettoyage
Lorsque vous faites vos achats au niveau de votre activité existante, avez-vous des préoccupations de durabilité ?	3	2	3	2	2	1	2	2	1	3	1	2	1	3	1	1	3	3	3	3
Pouvez-vous intégrer ces préoccupations de durabilité lorsque vous ferez vos futurs achats ?	3	2	3	2	2	2	3	1	2	2	3	3	3	1	2	1	1	1	1	1
Moyenne	3	2	3	2	2	1,5	2,5	1,5	1,5	2,5	2	2,5	2	2	1,5	1	2	2	2	2
Score (maximum = 6)	6	4	6	4	4	3	5	3	3	4	4	5	4	4	3	4	4	4	4	4

TABLEAU 8. SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS SCORES

Rubriques	Dépenses	Score des risques (/24)	Score des capacités à faire plus (/24)	Score d'influence (/8)	Score Total (/56)
Ponts et chaussées	324340	15	15	5	35
Bâtiments : construction et aménagement	219709	14	15,5	5	30,5
Conservation des Eaux et des Sols	65901	14	7,5	5	28,5
Agriculture & pêche	65283	11	11	4	26
Carburant	63738	11	8,5	4	23,5
Equipements administratifs	62800	8	14	5	27
Recherches et Etudes	37296	9	5,5	5	19,5
Telecom	35859	6	10,5	6	22,5
Infrastructure eau	32900	9	6	5	20
Electricité et gaz	18557	8	7,5	5	20,5
Matériel Informatique	16782	8	12,5	3	23,5
Formation	15489	8	10,5	3	21,5
Projets environnementaux	10500	11	6	4	21
Eau	10089	7	14	4	25
Projets sociaux	9509	8	10,5	5	23,5
Transport	8647	7	11	5	23
Papier, Encre et Stylos	7922	7	7	5	19
Alimentation	3881	9	14	4	27
Meubles	2648	7	14	4	25
Nettoyage	2556	7	11	4	22

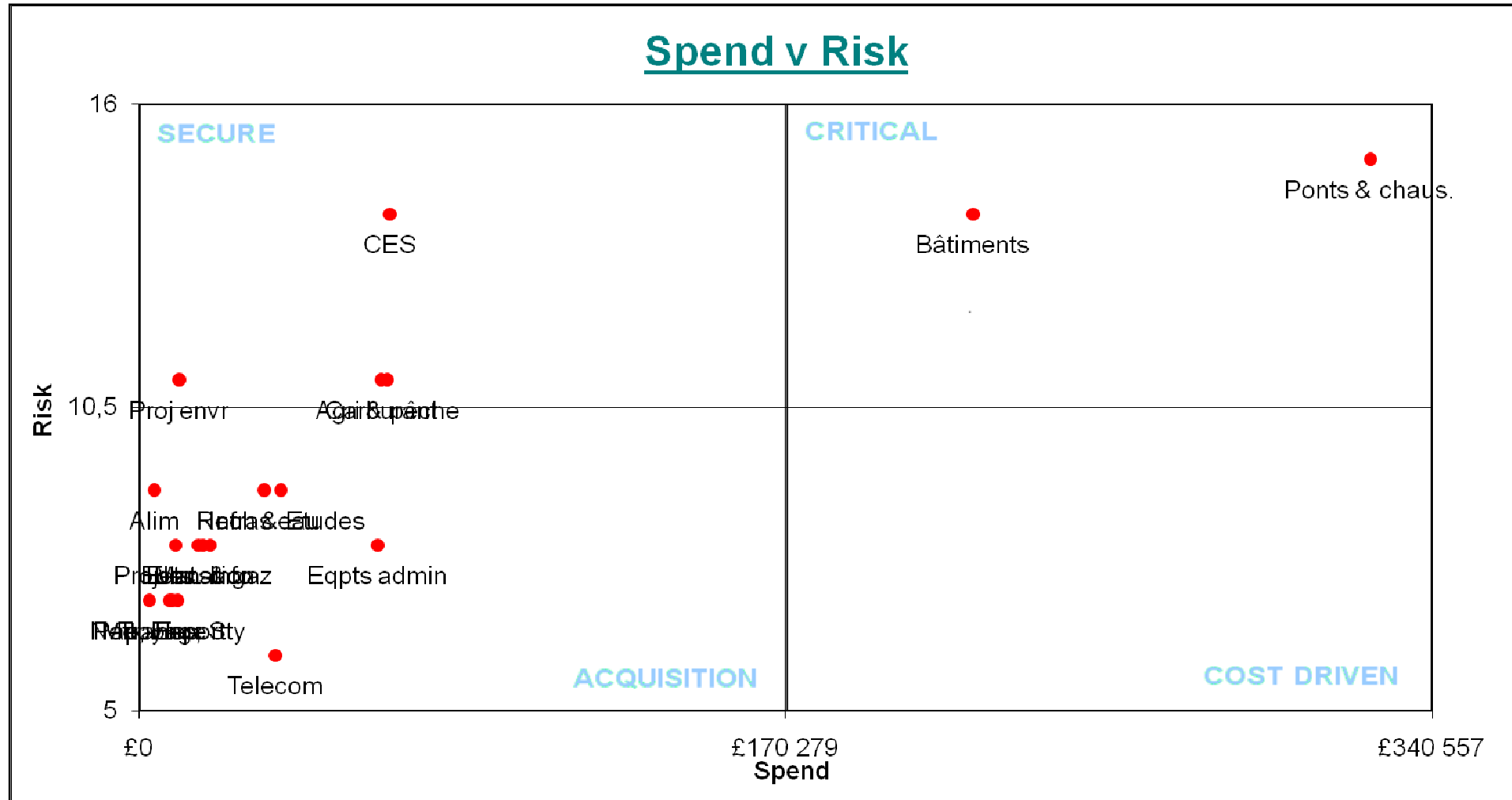
L'analyse conjointe des composantes principales de ces différents paramètres nous a permis d'établir les constats suivants :

1. Au regard du graphique 1, il nous paraît que les rubriques sur lesquelles il faut se focaliser car correspondant à un niveau de dépense élevé et des risques importants sont : Ponts et chaussées et Bâtiments : construction et aménagement. Ces rubriques se situent dans le quadrant « Critique » du graphique.

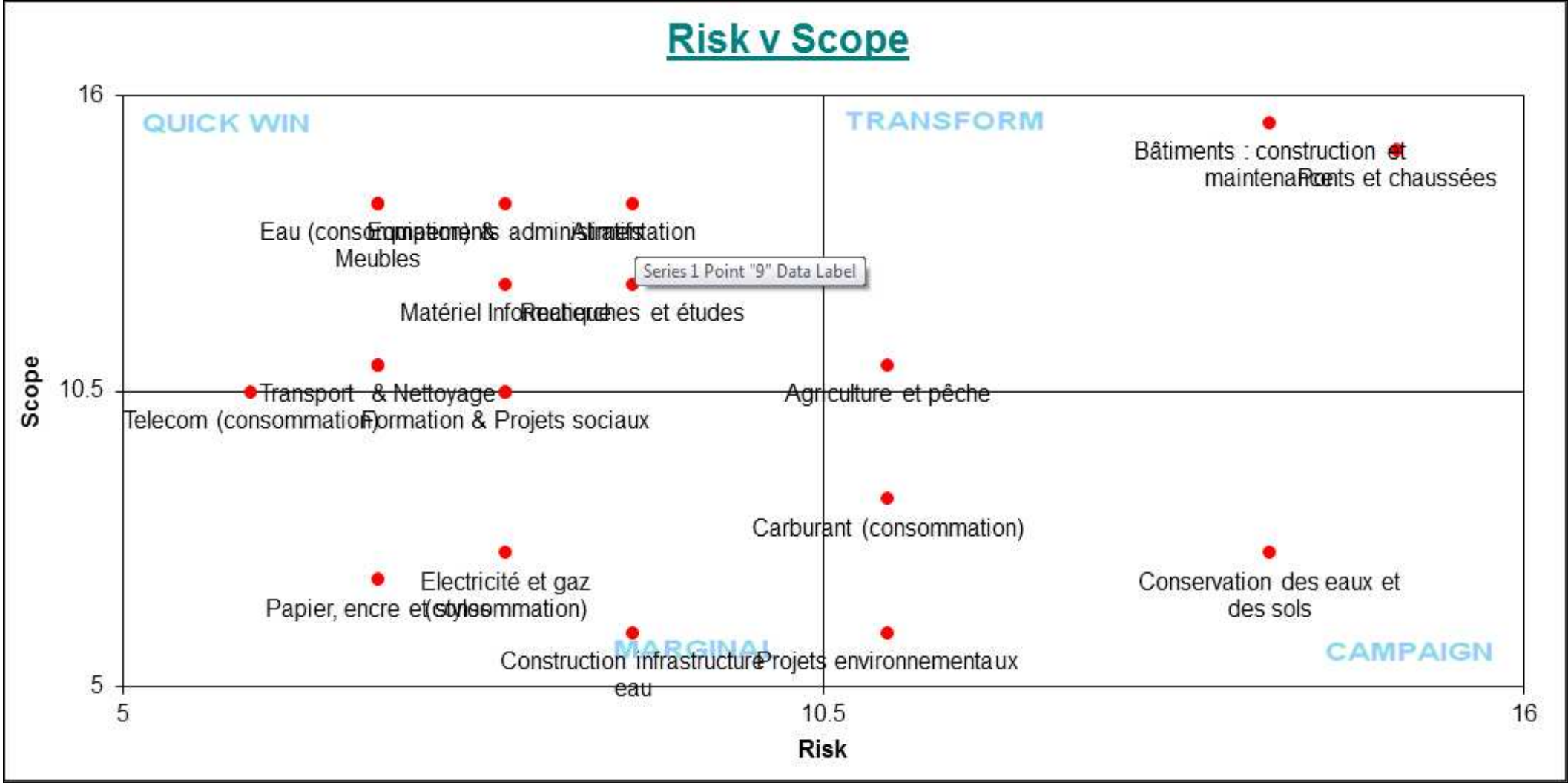
2. L'intérêt à porter à la rubrique Ponts et chaussées et Bâtiments : construction et aménagement, se confirme par ce deuxième graphique. Il ressort de ce dernier que ces rubriques sont à transformer car elles présentent un niveau de risque élevé et une capacité à faire plus appréciable. Les rubriques Meubles, Equipements administratifs, Matériel informatique, Recherches et études et Eau (consommation) ont une capacité à faire plus élevée et un risque moyen, ce qui les situent dans le quadrant du « gain rapide » indiquant un prompt niveau d'amélioration en termes d'intégration du développement durable (Graphique 2).

3. En s'intéressant simultanément à l'influence de l'Etat et à la capacité à faire plus, nous pouvons faire ressortir les rubriques qui doivent constituer une priorité pour la mise en place d'un processus d'achat durable, à savoir : Ponts et chaussées, Bâtiments : construction et aménagement, Equipements administratifs et Recherches et études (Graphique 3).

GRAPHIQUE 1 : PROJECTION DES PRODUITS SELON LES DEPENSES VS RISQUES DE L'ANALYSE ACP



GRAPHIQUE 2 : PROJECTION DES PRODUITS SUR LE PLAN RISQUES ET CAPACITE DE FAIRE PLUS DE L'ANALYSE ACP



GRAPHIQUE 3 : PROJECTION DES PRODUITS SUR LE PLAN INFLUENCE VS CAPACITE A FAIRE PLUS DE L'ACP

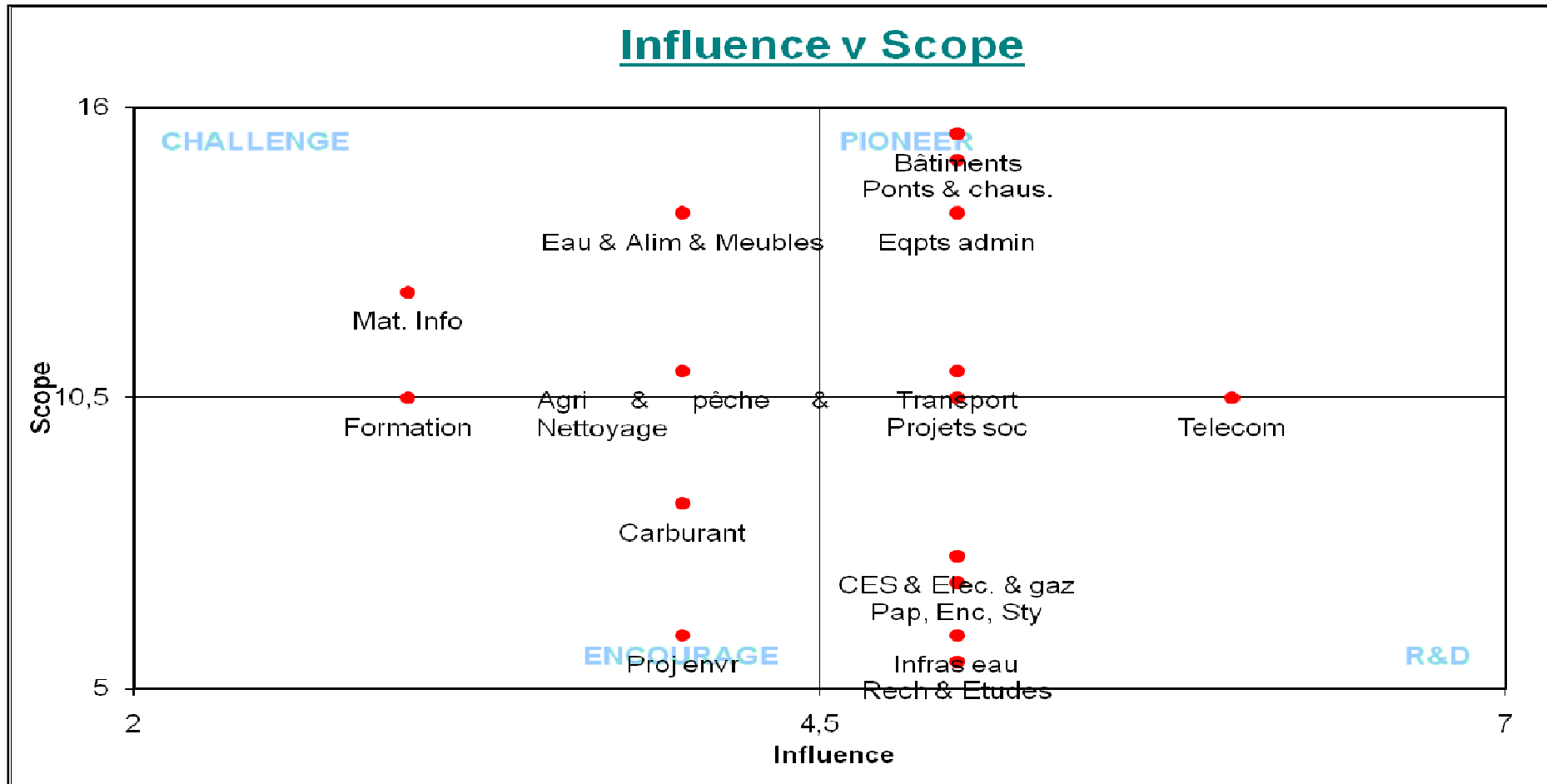
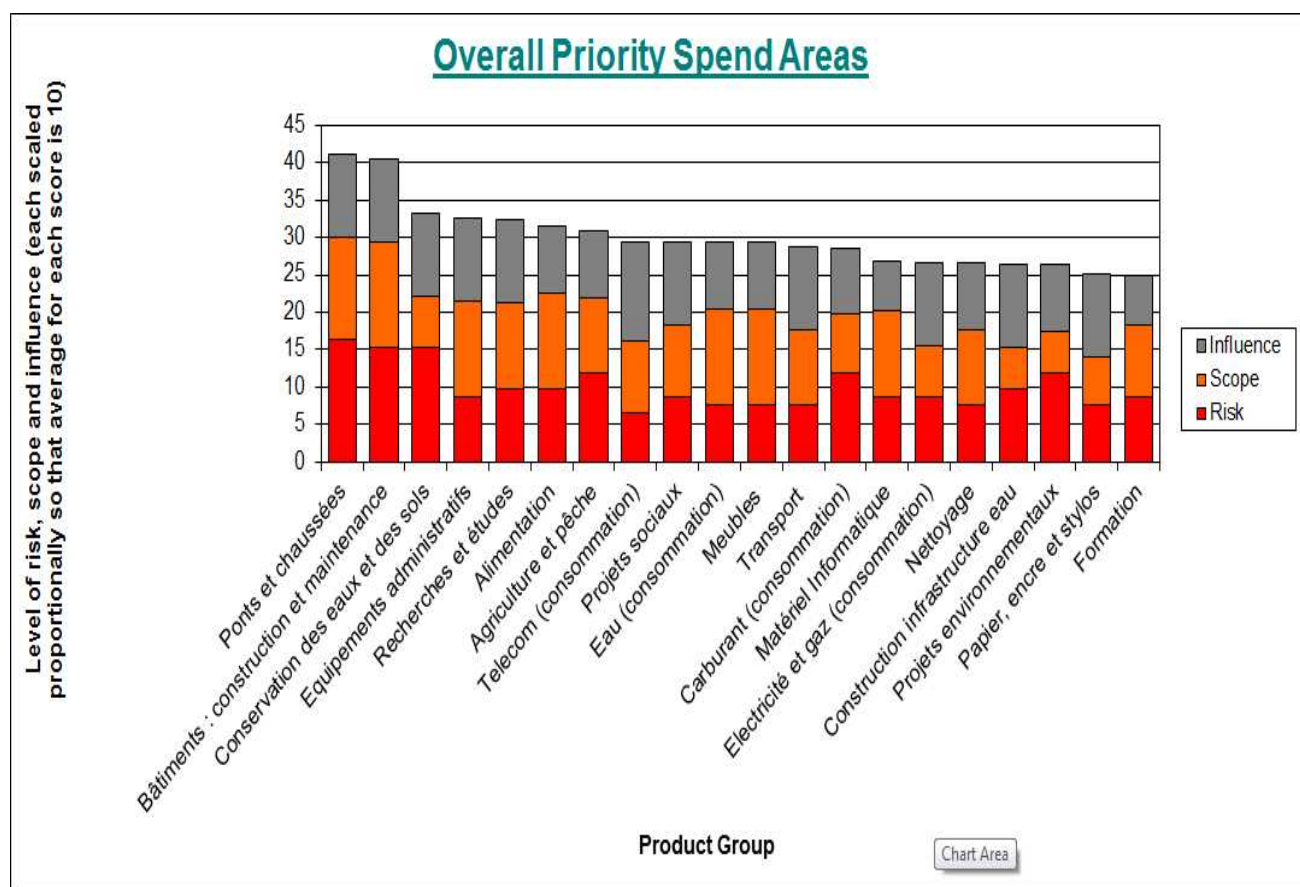


TABLEAU 9. RECAPITULATIF DES DIFFERENTS PARAMETRES SELON L'APPROCHE DU GROUPE DE TRAVAIL DE MARRAKECH

	Hiérarchisation des priorités				Approche de l'acheteur				Stratégie d'engagement sur les achats			
	Sécurisé	Critique	Acquisition	Détermination par les coûts	Gain rapide	À Transformer	Marginal	Campaign	Challenge	Pionnier	Encourage	R & D
1. Ponts et chaussées		X				X				X		
2. Bâtiments : construction et aménagement		X				X				X		
3. Conservation des eaux et des sols		X						X				X
4. Agriculture et pêche	X					X			X			
5. Carburant	X							X			X	
6. Equipements administratifs			X		X				X			
7. Recherches et études			X		X				X			
8. Telecom			X		X		X		X			
9. Construction infrastructure eau			X				X					X
10. Electricité et gaz			X				X					X
11. Matériel Informatique			X		X				X		X	
12. Formation			X		X		X		X			
13. Projets environnementaux	X							X			X	
14. Eau			X		X				X			
15. Projets sociaux			X		X		X			X		
16. Transport			X		X		X			X		
17. Papier, encre et stylos			X				X					X
18. Alimentation			X		X				X			
19. Meubles			X		X				X			
20. Nettoyage			X		X		X		X			

GRAPHIQUE 4 : RESULTATS DE LA PRIORISATION



Afin d’engager le processus d’achats publics durables et après consultation du comité de pilotage, il a été décidé de retenir :

- les produits pour les quels la capacité à faire plus (*scope* en anglais) sur le moyen et long terme, en matière d’intégration des exigences de durabilité est grande (ce qui correspond à la partie orange des histogrammes dans le graphique 4.) ;
- ceux qui présentent une réactivité immédiate (court terme) quant aux principes du développement durable (Quick win).

Les deux secteurs Bâtiments : construction et aménagement et Ponts et chaussées présentent les mêmes caractéristiques en termes de priorisation. Le comité de pilotage a privilégié le premier secteur au second, par ce qu’il considère que ces deux activités sont proches et donc agir sur l’un reviendra à agir sur l’autre. En plus, le secteur Bâtiments : construction et aménagement présente un nombre plus élevé de partenaires (entrepreneurs en bâtiments, électriciens, peintres...), ce qui rend le rôle de l’Etat plus déterminant dans la mise en place d’une stratégie de développement durable, auprès de ces derniers.

Les critères sus mentionnés nous ont permis de dégager les six produits suivants :

LISTE DES PRODUITS PRIORISES

1. Bâtiments : construction et aménagement	2. Equipements administratifs
3. Matériel informatique	4. Meubles
5. Nettoyage	6. Alimentation

4. ETUDE DU MARCHÉ

L'étude du marché des produits sélectionnés par le comité de pilotage représentés par les hauts responsables d'organisations nationales (MAE, Observatoire des achats publics, Ministère du Plan et du développement...) est utile pour répondre au besoin de la méthodologie de Marrakech. Il s'agit de chercher à identifier le positionnement des secteurs priorités en termes de capacités actives et proactives de l'offre à répondre à la demande publique vouée à la durabilité. Cette étude identifiera les capacités nationales actuelles de production industrielle à intégrer les impératifs de la durabilité. Nous nous intéressons au cadre tunisien de la normalisation nationale et internationale qui sert de référence en matière de développement durable en Tunisie (ISO, OHSAS, SA...) (4.1), les programmes d'incitation pour le développement durable dont bénéficient les entreprises (4.2) et le système productif national décliné en entreprises conventionnelles et en entreprises vertes (4.3). Dans premier scénario, nous établissons un état des lieux des capacités actives du système productif tunisien avec un zoom sur les secteurs priorités (4.4). Dans un second scénario, nous identifions les capacités proactives des entreprises à intégrer les exigences du développement durable (4.5).

4.1. LA NORMALISATION EN TUNISIE

La normalisation a pour objet de fournir les bases de référence comportant des solutions techniques et commerciales établies par des experts et des professionnels des métiers, concernant des produits, des biens d'équipements ou des services. Ces bases sont publiées en vue d'établir un langage

commun favorisant ainsi le dialogue entre les fabricants, leurs clients et les autres partenaires. Ces normes définissent un vocabulaire, des dimensions, des caractéristiques, des méthodes d'essai, des règles diverses, qui facilitent les échanges.

L'interchangeabilité des produits ou leur compatibilité et la standardisation, c'est à dire la réduction de la variété, constituent une source d'économies d'échelle.

L'International Standards Organisation (ISO) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation. Cette organisation internationale de normalisation propose plus de 17 400 normes qui couvrent l'ensemble des activités économiques ou sociales. L'adoption de ces normes se fait sur une base volontaire.

Pour intégrer une démarche de RSE et de développement durable à leur stratégie, les entreprises peuvent être accompagnées par les organismes certificateurs (Annexe 3) en s'appuyant sur les outils existants, en particulier les normes internationales de management de la qualité du management (ISO 9001), de management de l'environnement (ISO 14001, EMAS), de management de la sécurité au travail (OHSAS 18001), d'éco-conception (ISO/TR 14062)... Ce sont autant d'outils qui favorisent l'amélioration continue de la performance globale des entreprises.

4.1.1. LES NORMES TUNISIENNES

Plusieurs normes nationales sont instituées comme références techniques auxquelles les entreprises peuvent recourir pour maîtriser et améliorer leur offre de biens et services. L'Institut National de Normalisation et de Propriété Industrielle (INNORPI) s'occupe de la normalisation en Tunisie.

4.1.1.1. UN ORGANISME DE NORMALISATION TUNISIENNE : INNORPI



L'activité de la normalisation tunisienne est régie par la loi n° 2009-38 du 30 juin 2009, relative au système national de normalisation. Cette loi actualise le Décret n° 83-724 du 4 août 1983, fixant les catégories de normes et les modalités de leur élaboration et de leur diffusion.

L'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI) est un établissement public à caractère non administratif (EPNA), placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, de

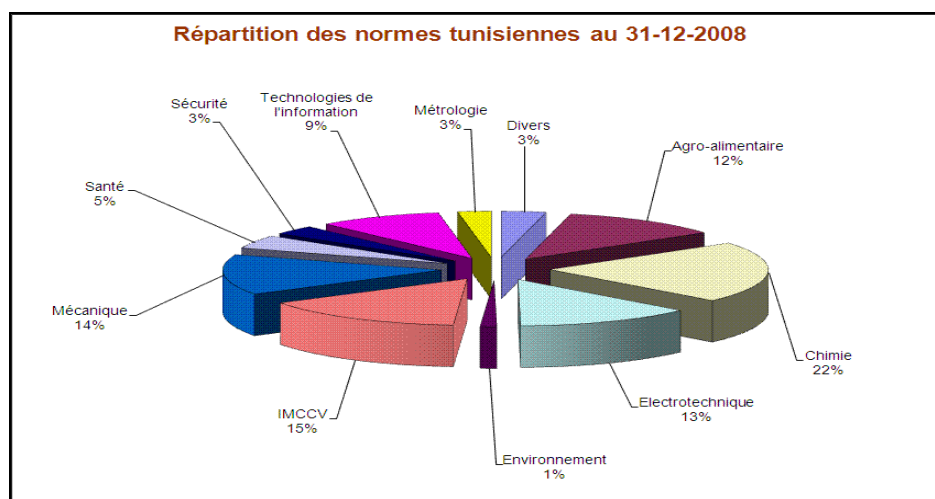
l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises. Créé en 1982 et régi par la loi n° 2009-38 du 30 juin 2009 qui abroge la loi 82-66, il est placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises. Il est géré par un Conseil d'Entreprise représentant les différents ministères concernés.

Il est chargé de la normalisation, de la certification des produits et des systèmes qualité, de la promotion de la qualité et de la protection de la propriété industrielle. Il est membre de l'organisation internationale de standardisation des normes pour les entreprises, les gouvernements et la société (International Standard Organisation - ISO) selon qu'il soit membre observateur ou participant.

4.1.1.2. LES NORMES TUNISIENNES

La normalisation tunisienne répond aux exigences de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). A la date du 24 mai 2011, l'INNORPI a institué 13231 normes nationales, 128 Commissions Techniques de Normalisation répertoriées par secteur d'activité³ et 10 430 normes tunisiennes qui couvrent tous les secteurs de l'économie nationale. L'ensemble de ces normes contribue à la structuration de l'économie tunisienne et au développement de ses activités en symbiose avec les systèmes de normalisation internationaux. Elles assurent, entre autres, la préservation de la santé, la sécurité... du consommateur.

GRAPHIQUE 5 : REPARTITION DES NORMES TUNISIENNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE



Source : www.innorpi.tn, consulté le 24 mai 2011.

³ <http://www.innorpi.tn/fr/commissions.asp>

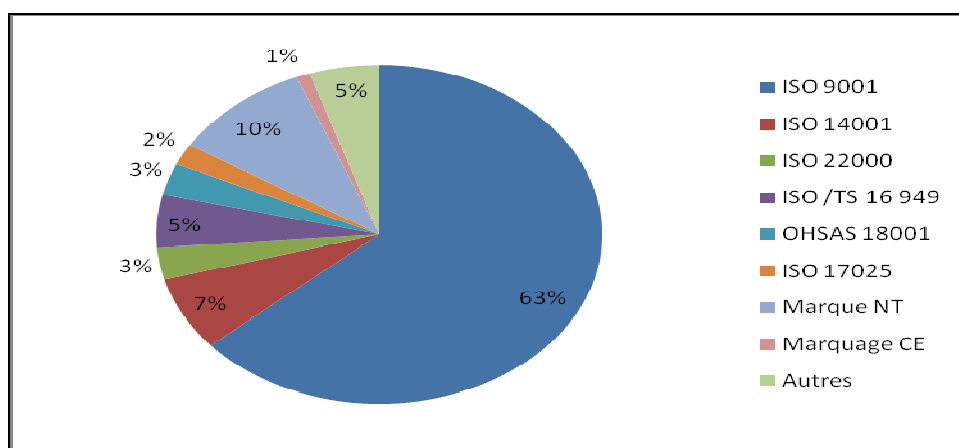
Dans le cadre du (PNQ)⁴, plusieurs entreprises ont été certifiées par les centres techniques couvrant divers secteurs d'activités (Tableau 11). En effet, parmi les activités réalisées par ces centres il y a le soutien et l'accompagnement des entreprises dans leur processus de certification. Les centres disposent pour cela de consultants compétents en la matière (Tableau 12).

TABLEAU 11: PROGRAMME DE CERTIFICATION PAR CENTRE TECHNIQUE (JUILLET 2009)

Centre Technique	Objectif	Total des entreprises	Entreprises certifiées	Entreprises en cours d'assistance	Entreprises Clôturées et non certifiées
CETIME	140	84	33	39	12
CTAA	130	95	33	32	32
CETTEX	150	116	47	24	15
PACKTEC	40	30	8	19	9
CETIBA	20	39	16	16	5
CTC	18	31	7	11	13
CTMCCV	35	21	3	10	8
CNCC	25	16	6	7	4
POLE	20	14	4	3	7
CITET	10	9	1	-	8
LABO	12	28	6	5	11
INSTITUTIONS	-	19	7	5	7
TOTAL	600	507	171	171	131

Source : http://pnq.industrie.gov.tn/pnq_realisations.html, consulté le 24 mai 2011. Le nombre d'entreprises certifiées est appelé à augmenter puisque les objectifs fixés par les centres techniques (Cf. tableau 11) sont loin d'être réalisés dans la majorité des cas.

GRAPHIQUE 7 : REPARTITION DES ENTREPRISES CERTIFIEES PAR TYPE DE NORME



Source : http://pnq.industrie.gov.tn/pnq_realisations.html

⁴ Décret n° 2005-2101 du 27 Juillet 2005, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du programme national de promotion de la qualité et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement.

TABLEAU 12 : NOMBRE DE CONSULTANTS (JUILLET 2009)

Centres Techniques	Nb de consultants actuels	Nb de consultants ayant quitté pour le privé
CETIME	08	01
CTAA	08	02
CETTEX	06	01
CETIBA	03	01
CTC	02	--
CTMCCV	02	01
PACKTEC	02	01
CNCC	01	01
TOTAL	32	08

Source : http://pnq.industrie.gov.tn/pnq_realisations.html, consulté le 24 mai 2011.

Puisque nous nous intéressons aux rubriques bâtiments : construction et maintenance, équipements de bureau, meubles, etc., nous remarquons selon la base de données de l'INNORPI sus mentionnée, que les entreprises du secteur de construction ayant une certification tunisienne (NT47.01 Hom) sont au nombre de dix-neuf (Les Ciments d'Enfidha, les Ciments d'Oum El Khélil, les Ciments artificiels tunisiens, Général Béton...). Elles ne sont que trois dans le secteur de l'ameublement (Meubles Intérieur, Meubles Mezghani et Inter Maghreb), à répondre aux exigences des normes (NT29.56, NT29.57-2, NT29-3, NT29.25 Enr, NT29.07, NT 29.08 et NT29.13).

4.1.1.3. LES NORMES INTERNATIONALES

Sachant qu'une entreprise peut être certifiée selon différents référentiels, le tableau 13 indique la répartition des entreprises certifiées selon les différentes normes internationales :

- * Les normes ISO 9000, ISO TS-16949 (spécifique aux fournisseurs du secteur automobile) et ISO 13485 (spécifique au secteur médical et services associés) concernent la mise en place d'un système de management de la qualité.
- * L'ISO 22000 est le standard qui concerne les systèmes de sécurité dans le secteur agro-alimentaire et les exigences pour les organismes à tous les niveaux de la chaîne alimentaire.
- * Le référentiel HACCP est le système de qualité et de sécurité sanitaire des aliments.
- * La norme OHSAS 18001 concerne la gestion de la santé et de la sécurité au travail.
- * La norme SA 8000 établit les exigences relatives aux conditions de travail des employés. Il permet aux entreprises de mieux communiquer avec ses Parties Prenantes.
- * Les normes ISO 14000 sont relatives au management environnemental.

TABLEAU 13 : NOMBRE D'ENTREPRISES CERTIFIEES PAR REFERENTIEL

Secteurs	ISO 9000	ISO 14000	HACCP	OHSAS	ISO 22000	SA 8000	ISO TS 16949	ISO 13485	Total
Agro-alimentaire	67	6	27	3	23	0	0	0	59
Matériaux Construction - Céramique - Verre	38	2	0	0	0	0	0	0	2
Mécanique - Métallurgique	92	9	0	2	0	0	10	0	21
Electricité - Electronique - Electroménager	112	24	0	3	0	0	34	1	62
Cuir - chaussures	6	1	0	0	0	0	2	0	3
Textile	52	4	0	1	0	3	4	0	12
Chimique	108	15	2	5	1	0	8	1	32
Bois - liège - ameublement	17	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	37	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	529	61	29	14	24	3	58	2	720

Source : www.industrie.gov.tn consulté en mars 2011

Les entreprises certifiées en relation avec les rubriques retenues par le comité de pilotage sont répertoriées par l'INNORPI (www.innorpi.tn) et par l'API (www.industries.tn). Dans le tableau suivant nous indiquons le nombre d'entreprises certifiées par secteur.

TABLEAU 14. VENTILATION DES CERTIFICATIONS SELON LES SECTEURS DE NOTRE PRIORISATION

Secteurs	ISO 9000	ISO 14000	HACCP	OHSAS	ISO 22000	SA 8000	ISO TS 16949	ISO 13485	Total
Agro-alimentaire	67	6	27	3	23	0	0	0	59
Matériaux Construction - Céramique - Verre	38	2	0	0	0	0	0	0	2
Electricité - Electronique - Electroménager	112	24	0	3	0	0	34	1	62
Chimique	108	15	2	5	1	0	8	1	32
Bois - liège - ameublement	17	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	342	47	29	11	24	0	42	2	497

Source : API, Novembre 2010.

4.1.2. L'ÉCO-LABELLISATION

Comme pour l'ensemble des normes l'éco-labellisation, t est adoptée de façon volontaire par les entreprises qui visent à atteindre les objectifs suivants :

Augmenter la compétitivité des produits tunisiens.

Protection de l'environnement.

Incitation à l'utilisation de nouvelles technologies de production plus propres ainsi que des meilleurs technologies disponibles de dépollution.

· Marketing d'une production / consommation plus responsable afin de soutenir un développement durable.

Les labels écologiques sont les signes officiels de reconnaissance des avantages environnementaux des produits qui les portent et chaque pays présente ses procédures propres.

Le produit éco labellisé fait l'objet d'un contrôle par tierce partie et a satisfait à un cahier des charges préétabli fixant des critères pour la catégorie de produits considérés. L'élaboration des cahiers des charges fait appel aux différentes parties intéressées (professionnels, associations, pouvoirs publics...).

4.1.2.1 AU NIVEAU INTERNATIONAL

Des normes internationales cadrent le développement, il s'agit de l'ISO qui établit 3 démarches d'éco labellisation :

Les écolabels officiels (dits de type I) : 'ISO 14020 qui concerne les principes généraux de l'étiquetage et des déclarations environnementales et l'ISO 14024 qui concerne le marquages et les déclarations environnementales, notamment les principes et méthodes des labels environnementaux de type I respectant des critères définis pour chaque catégorie de produits (50 au total).

Les écolabels indépendants (dits de type II) : ils sont octroyés par des groupes d'intérêt qui peuvent être des associations d'entreprises, de professionnels ou d'intérêt écologique (exemple : Label AB pour les produits issus de l'agriculture biologique).

Les écoprofiles (dits de type III) visent à fournir des informations standardisées sur un produit, notamment sur son analyse du cycle de vie qui présente le bilan des matières entrantes et sortantes à chaque étape de la vie du produit.

Les labels de ce type standardisent des données et ont comme avantage aux yeux des consommateurs de permettre la comparaison des produits entre eux (exemple : la consommation en eau d'une machine à laver, la consommation d'énergie d'un réfrigérateur...).

La mise en pratique de ces écolabels varie selon région ou pays.

L'écolabel européen (système d'attribution du label – écologique défini par le règlement européen

du 17/07/2000).



Les principaux Éco-labels sont, selon les pays :

1. Allemagne : Ange Bleu



2. Espagne : AENOR Medio Ambiente –



3. Pays Scandinaves : Cygne Blanc



4. France : NF environnement



5. Japon : Programme ÉcoMark



6. Hollande : Stichting Milieukeur



7. Canada : Environnemental Choice



Exemple d'écolabel : Nordic Ecolabel pour lequel la procédure est accélérée dans le cas d'une certification existante des produits avec les écolabels Blue Angel et/ou EcoMark.



Nordic Swan

Système d'étiquetage pour les pays nordiques. Il s'agit d'un volontaire et neutre phoque du programme de certification de réception, qui a été introduit en 1989, comme une tentative d'unifier les programmes d'éco-étiquetage commun à la Suède, à la Finlande et à l'Islande. Le logo du programme est un cygne blanc volant sur fond vert. C'est le premier système multinational d'éco-étiquetage. Le symbole du cygne vert a maintenant la reconnaissance et le respect élevé des consommateurs, couvrant plus de 60 groupes de produits. L'étiquette est généralement valable pour trois ans, après laquelle les critères sont révisés et l'entreprise doit présenter une nouvelle demande. Il répond aux exigences suivantes:

- Rendement élevé, min. 73%;
- Faible taux d'émission de particules nocives de monoxyde de carbone (CO) et les émissions d'hydrocarbures(OGC) ;
- Ils sont très efficaces et faits de matériaux respectueux de l'environnement approprié.
- Contrôle de la production.
- Auto-déclaration environnementale (définition dans la norme ISO 14021) : la ou les promesses sont déclarées sous la seule responsabilité de l'entreprise.
- Eco-profil permettant d'établir un bilan environnemental d'un produit tel que défini dans la norme ISO 14025, au moyen d'une communication visant à traduire des résultats partiels d'ACV (informations standardisées permettant un éventuel comparatif de produits).



4.1.2.2. L'ECO-LABELLISATION EN TUNISIE

L'éco-labellisation en Tunisie repose sur un label de type I, qui est un programme volontaire, multicritères accordé par une tierce partie tenant compte du cycle de vie complet du produit depuis la matière première jusqu'au déchet final. Il vise à promouvoir les produits et services qui peuvent réduire les impacts négatifs sur l'environnement en comparaison avec d'autres produits et services de la même catégorie. Ils doivent aussi assurer l'utilisation efficace des ressources naturelles en eau, énergie et matière première.

Sous l'initiative d'un comité de pilotage, l'«Ecolabel Tunisien » (Réf. Décret n° 2007-1355 du 4 juin 2007, portant création et fixant les conditions et modalités d'attribution de l'Ecolabel tunisien) est accordé aux produits afin d'outiller le consommateur d'un moyen de sélection et de contribution à la protection de l'environnement.

Ces produits justifient des plus hauts niveaux de qualification du point de vue de la protection de l'environnement, et font preuve d'efforts soutenus dans l'utilisation des technologies propres dans la production et la consommation durables et qui présentent, le cas échéant, les plus larges opportunités de durée dans leur cycle de vie, et ce, sous réserve de la réglementation en vigueur en matière de normalisation et de qualité.

L'Ecolabel tunisien apporte au détenteur du produit ou service :

- Une amélioration de la compétitivité des produits/ services tunisiens ;
- Un accès au marché international ;
- Une amélioration de l'image de marque des Entreprises par la promotion de la communication et l'éducation en matière d'environnement ;
- La protection et la sécurité des consommateurs ;
- Une protection de l'environnement visant une meilleure utilisation des ressources naturelles par : l'optimisation de la consommation d'énergie, l'optimisation de la consommation d'eau, l'optimisation de la gestion des déchets, Une meilleure utilisation des ressources renouvelables et des substances moins dangereuses pour l'environnement ;
- Une incitation à l'utilisation des nouvelles technologies de production plus propre.

Le système d'attribution de l'Ecolabel Tunisien est un système de certification facultatif aux termes duquel est délivré l'Ecolabel après vérification de la conformité du produit à un ensemble de critères techniques et écologiques pendant tout son cycle de vie. La certification « Ecolabel » est une certification « produit »⁵, qui se base sur des objectifs de performance environnementale quantifiés rapportés au produit tout au long de son cycle de vie.

Plusieurs écolabels étrangers sont utilisés en Tunisie par les entreprises désireuses de développer des produits et des services respectueux de l'environnement. Quatre secteurs ont été jugés prioritaires en la matière (le textile, le tourisme, l'agroalimentaire, et enfin les détergents et produits d'entretien).

⁵ Contrairement à la certification produit, la certification selon la norme internationale ISO 14001 est une certification «système de gestion» et est basée sur le principe de l'amélioration continue.



- Les Textiles durables

Les deux standards européens (Oeko-Tex Standard 100, Oeko-Tex Standard 1000) adoptés par la Tunisie garantissent l'offre du textile qui dispose d'une ou plusieurs promesses consommateurs entrant dans le champ du développement durable (l'Environnement, le Biologique, l'Éthique, l'Équitable et la Santé). Ces critères visent à limiter les principales incidences sur l'environnement du produit textile tout le long de son cycle de vie et particulièrement de son procédé de fabrication en vue de :

- réduire l'utilisation des produits chimiques,
- réduire la pollution de l'eau associée aux principaux procédés mis en œuvre dans la chaîne de fabrication textile, à savoir la production des fibres, la filature, le tissage, le tricotage, le blanchiment, la teinture et le finissage,
- réduire la consommation d'énergie,
- réduire la consommation d'eau,
- optimiser la gestion des déchets,
- favoriser l'utilisation de substances moins dangereuses pour l'environnement.

Ces critères techniques et écologiques s'appliquent à la catégorie de produits «textiles». On entend par catégorie de produits « textiles » :

- les textiles et accessoires d'habillement: vêtements et accessoires (tels que mouchoirs, foulards, sacs, cabas, sacs à dos, ceintures, etc.) composés d'au moins 90 %, en poids, de fibres textiles,
- les textiles d'intérieur : produits destinés à l'aménagement intérieur composés d'au moins 90 %, en poids, de fibres textiles, à l'exception des revêtements muraux et de sols, fibres, filés et étoffes destinés aux textiles et accessoires d'habillement ou aux textiles d'intérieur. Pour les «textiles et accessoires d'habillement» et les «textiles d'intérieur», le duvet, les plumes, les membranes et les revêtements ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du pourcentage de fibres textiles.

L'existence de certaines substances nuisibles mais pas encore interdites par la réglementation nationale et internationale peut conduire à l'apparition de nouvelles limites plus strictes que la législation actuelle relative à la fabrication textile. D'autres substances nocives comme les colorants cancérigènes, les colorants allergènes, les métaux lourds

extractibles, les retardateurs de flamme, les composés aromatiques chlorés (polluer l'environnement et nocives pour la santé) sont sujets à dépistage.

- LES SERVICES D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Les écolabels dont bénéficient les services d'hébergement touristiques tunisiens sont doubles : pavillon bleu et clef verte.



Le Pavillon bleu est un écolabel français devenu européen et ensuite mondial. Il est considéré comme l'un des critères privilégiés traduisant l'engagement des stations de villégiature et des ports de plaisance dans une politique de gestion environnementale.

La Tunisie est le 3ème pays africain qui a adhéré au programme du « pavillon bleu » après l'Afrique de sud et le Maroc. Le pavillon bleu est attribué sur la base de quatre critères principaux, relatifs à l'information et la sensibilisation environnementale, les équipements de sécurité, les services, la gestion environnementale et la qualité d'eau. A la date du 25 juin 2011, huit municipalités qui sont celles de Tabarka, Korba, Dar Alouch, Kelibia, Menzel Hor, Cheba, Djerba, Midoun et Menzel Temime, cinq hôtels dont l'Africana, le Manar, l'Aziza Méditerranée et le Yadys Djerba ont reçus aussi ce label. Au niveau des ports, seul le port de plaisance de Hammamet Yesmine a été primé. Reste à noter que les deux municipalités de « Bekalta » et « Hammam Laghzaz » ainsi que six autres hôtels ont reçu les certificats de bonne gestion dans le domaine de l'environnement.



La clef verte est un écolabel international qui récompense et valorise les gestionnaires d'hébergements touristiques (hôtels, campings, gîtes, etc.) pour leurs efforts déterminants en matière d'environnement. Il est attribué sur une base volontaire, annuelle, positive et évolutive, à partir de critères impératifs et optionnels dans les domaines suivants : éducation à l'environnement, gestion environnementale générale, gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion de l'énergie, alimentation, administration, gestion des espaces verts...

A travers ces critères d'excellence, le programme « Clé Verte » tend à promouvoir le développement durable au sein des hébergements touristiques. Les candidats du secteur hôtelier peuvent trouver assistance auprès de et Ministère de l'agriculture et de

l'environnement et de l'Association Tunisienne de Protection de la Nature et de l'Environnement (ATPNE).

Les critères écologiques et techniques, conformes aux normes européennes, sont maintenant définis par le ministère de l'agriculture et de l'environnement de la Tunisie. Ils visent tout particulièrement les consommations d'énergie et d'eau, la gestion des déchets et l'utilisation de ressources renouvelables.

Décerné par un jury indépendant, il récompense l'engagement des établissements de ce secteur autour de la question environnementale depuis 2008. En 2010, il y a 2 hôtels pilotes qui ont été sélectionnés (à Djerba et à Hammamet).

En conclusion, il convient de préciser que même si l'éco-labellisation fait référence à des normes, elle n'en constitue pas une. Elle tient compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits et intègre des critères qui dépassent largement le champ des spécifications techniques normalisées en vue de faciliter les échanges économiques.

En outre, l'éco-labellisation constitue des référentiels qui font toujours l'objet d'une certification par tierce partie alors qu'il existe de nombreuses normes ne prévoyant aucune certification. Cela explique pourquoi l'Eco-label notamment européen constitue des référentiels qui, en termes d'exigences, sont supérieurs aux normes.

4.2. LES PROGRAMMES D'INCITATION

Deux principaux domaines d'activité sont retenus par l'Agenda 21 de Rio (1992) et qui concernent l'examen des modes de consommation non durable à terme et l'élaboration des politiques et stratégies nationales visant à encourager la modification des modes de consommation non durable. C'est dans ce sens que la Tunisie a adopté plusieurs programmes d'incitation à l'intégration des exigences du développement durable dans le choix de production et de consommation. Nous présentons ci-après, les principaux programmes adoptés à l'échelle nationale.

4.2.1. PROGRAMME D'APPUI INSTITUTIONNEL

Un programme d'appui institutionnel en matière d'Education Environnementale (PAIEE) est conduit depuis 2004-2006, par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), financé par l'Union Européenne et soutenu par Agence Nationale de la Protection de l'Environnement (ANPE). Ce programme a bénéficié du soutien de six partenaires i) le Ministère de l'Education et de la Formation, ii) le Ministère de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique, iii) le Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées, iv) les ONGs environnementales et les organisations, v) les Comités de quartiers et vi) les industriels.

Les enjeux de ce programme sont multiples :

1. Problèmes globaux de l'environnement ;
2. Qualité de vie en milieu urbain et écocitoyenneté ;
3. Sauvegarde des côtes tunisiennes ;
4. Les ressources en sol ;
5. Les ressources en eau ;
6. La biodiversité.
7. la maîtrise des problématiques relatives à la pollution ;
8. la promotion de l'harmonie de l'architecture et de l'esthétique urbaine ;
9. le renforcement de l'apport du tissu associatif dans la diffusion d'une culture de protection de l'environnement et de conservation de la nature ;
10. la rationalisation de la consommation de l'énergie et des énergies renouvelables ;
11. La gestion durable des zones naturelles sensibles.

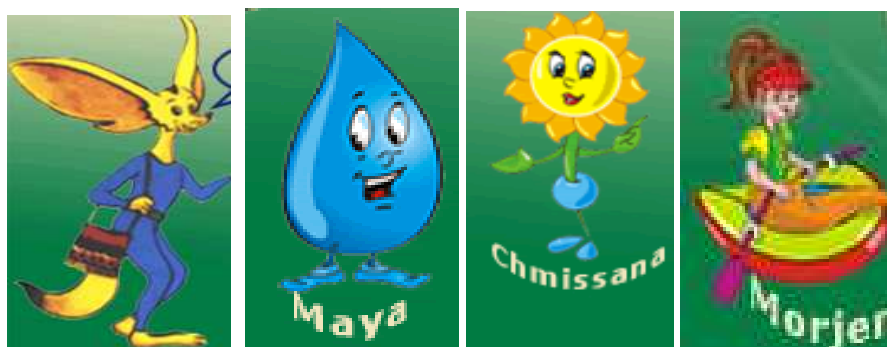
Ce programme vise à sensibiliser le citoyen en général, les industriels, les enfants et les jeunes aux impacts négatifs des changements climatiques et aux moyens permettant de faire face aux dangers potentiels et de s'en prémunir.

Les objectifs poursuivis par ce programme sont triples : i) développer la conscience environnementale chez le citoyen et particulièrement chez les jeunes en vue d'orienter le comportement dans le sens de la conservation des écosystèmes et des richesses naturelles ; ii)

introduire les principes d'une culture environnementale saine et d'un esprit écologique citoyen auprès des générations futures ; *iii*) donner au citoyen tunisien une culture environnementale qui le prépare à une participation active dans l'effort national de protection de l'environnement et ouvrir des horizons à tout ce qui se réalise au niveau national, régional et international.

Les moyens mis en place pour atteindre ces objectifs sont, les supports écrits, les supports audiovisuels, les conférences scientifiques et journées d'information, les stages de formation et visites sur terrain, la campagne de sensibilisation et concours divers.

Les canaux utilisés à cet effet, sont les institutions éducatives et universitaires, les maisons de jeunes et de culture, les clubs d'enfants, les médias audiovisuels et la presse écrite, les ONGs et les responsables d'entreprises.

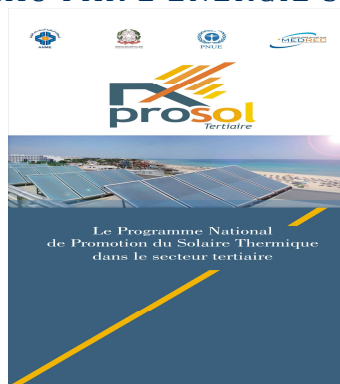


4.2.2. PROGRAMME DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



Dans un contexte d'ouverture des marchés à la concurrence, l'entreprise tunisienne est confrontée aux défis de la compétitivité mondiale. En outre, la volatilité croissante des prix de l'énergie sur les marchés internationaux pèse sur l'économie des entreprises. À ce double défi économique, s'ajoute, dans une perspective de développement durable, la problématique du réchauffement climatique et ses enjeux en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

PROSOL TERTIAIRE: NOUVEAU MECANISME DANS LE DOMAINE DU CHAUFFAGE DE L'EAU PAR L'ENERGIE SOLAIRE EN TUNISIE



Le secteur tertiaire est le deuxième secteur visé par le mécanisme de promotion des chauffe-eau solaires (CES) pour des utilisations collectives. Ce secteur est fortement dominé par les hôtels, les hammams et les foyers universitaires qui représenteraient une cible privilégiée du programme « Prosol collectif ».

La réussite du « Prosol Résidentiel » a été la base pour la mise en place d'un deuxième mécanisme visant la diffusion à grande échelle des CES dans le secteur tertiaire.

Le mécanisme « Prosol collectif » fait intervenir les acteurs suivants :

- Les établissements du secteur tertiaire consommateurs d'eau chaude sanitaire, particulièrement les hôtels, les établissements privés de santé, les foyers universitaires, les hammams, etc. : bénéficiaires du mécanisme Prosol.

- Les bureaux d'études et de contrôle technique éligibles conformément au cahier des charges des prescripteurs et des contrôleurs techniques, figurant sur la liste de l'ANME, qui sont chargés de réaliser des études de conception, de dimensionnement d'installations collectives de CES et du contrôle technique des études et des installations.

- Les installateurs éligibles conformément au cahier des charges des installateurs, figurant sur la liste de l'ANME, qui sont chargés de fournir et d'installer les équipements éligibles figurant à leur tour sur la liste de l'ANME conformément au cahier de charges des produits.

- La STB chargée d'héberger les fonds PNUE (surprime, bonification du taux d'intérêt et bonification de la maintenance) et les banques commerciales pour l'octroi des crédits à leurs clients.

La gestion du mécanisme est confiée à l'ANME à travers les contrat-programmes à établir entre celle-ci et les bénéficiaires. Plus d'informations relatives aux mécanismes de financement et d'accompagnement sont disponibles auprès de l'ANME⁶.

4.2.3. PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS DE MAÎTRISE DE L'ENERGIE

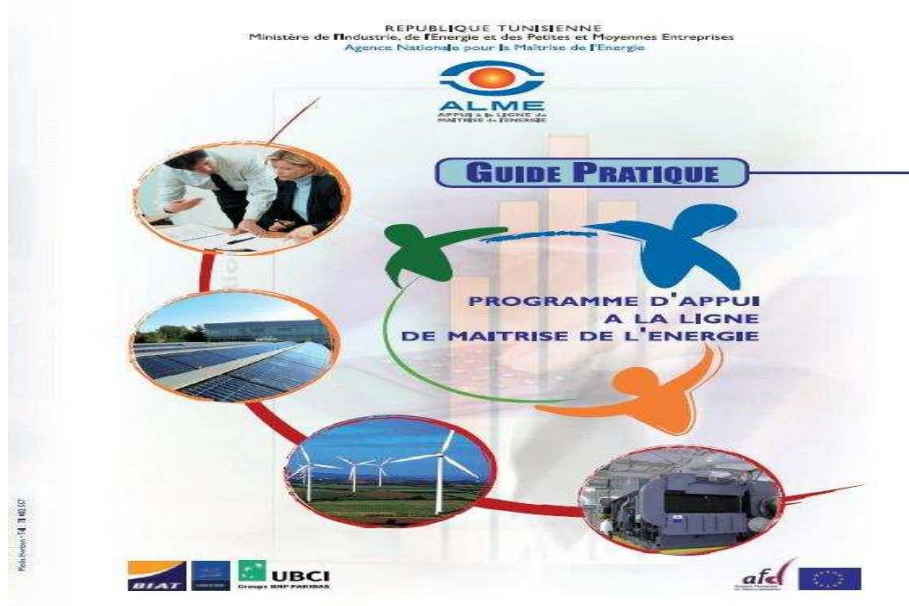
Ce programme s'inscrit dans la stratégie nationale du gouvernement tunisien pour la maîtrise de l'énergie concrétisée par le Programme quadriennal de maîtrise de l'énergie et des mesures réglementaires décidées dans le cadre de la nouvelle loi promulguée en Février 2009. Il prend aussi en considération les interventions prioritaires du plan stratégique 2008-2011 du PNUD⁷ et plus précisément celui de l'intégration de l'environnement et de l'énergie dans les politiques nationales, les stratégies et les programmes concernées de l'ANME.

Le principal résultat attendu du projet est celui « D'atteindre des économies d'énergie réalisées par le moyen de mécanismes et programmes de promotion de l'efficacité énergétique au niveau de différents secteurs énergivores (Bâtiments, Industries, transports collectifs) et par la sensibilisation auprès des ménages et intégration du thème ME dans les curricula scolaires». Ceci se réalisera à

⁶ <http://www.anme.nat.tn/index.asp?pld=246>

⁷ http://www.tn.undp.org/pdf/Docproject_PNUD_ANME_2011_Version_signee_10_07_09.pdf

travers des interventions d'efficacité énergétique dans les différents secteurs énergivore tels que le bâtiment, l'industrie ou le transport collectif.



4.3. LES ACTIONS GOUVERNEMENTALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE RELATIVES A TROIS SECTEURS DE L'ETUDE

La priorisation réalisée dans le cadre de cette étude a permis d'identifier six secteurs d'activité sur lesquels il faudrait agir en vue d'améliorer leurs capacités à intégrer des actions relevant du développement durable. L'analyse des programmes et actions proposés par le gouvernement tunisien a révélé l'existence d'éléments qui pourraient à notre sens, toucher principalement trois des six secteurs retenus : Bâtiment : construction et aménagement, Matériel informatique et Nettoyage.

4.3.1. LE SECTEUR DU BATIMENT : CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT

Ce secteur couvre les activités suivantes : Architecture, Construction, Travaux Publics, Matériaux, Matériels et Électricité, Éclairage, Froid. Il peut permettre la maîtrise de l'énergie que nous répertorions sous quatre grandes catégories :

- Chauffage de l'eau sanitaire par le solaire ;
- Isolation des terrasses et des murs extérieurs ;
- Utilisation de vitrage à efficacité thermique et optique.
- Réduction du taux de vitrage sur les façades extérieures.

Selon une étude menée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en 2009, ces opérations permettent d'économiser :

- 20 à 30% des besoins de chauffage et de refroidissement.
- 70% de la consommation pour le chauffage de l'eau.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de prendre des mesures de :

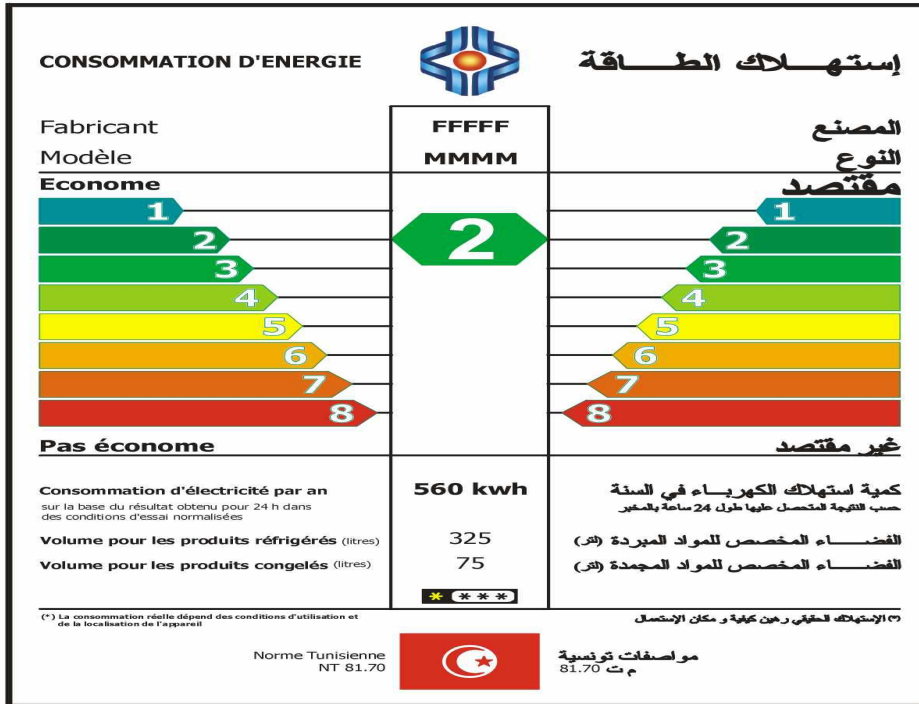
- Généralisation des spécificités techniques minimales en matière d'économie d'énergie aux nouveaux bâtiments collectifs neufs (l'isolation thermique, les surfaces vitrées).
- Mise en place d'un programme volontaire « PROMO-ISOL » qui consiste à l'isolation thermique des terrasses de 20.000 logements et 1.500 bâtiments collectifs existants.

En ce qui concerne les chauffe-eau solaires, un programme (2008-2011) fait état de l'installation de 390.000 m² dans le secteur résidentiel et les petits métiers et 90.000 m² dans les secteurs tertiaire et industriel et prévoit d'installer 480000 m² sur la période pour atteindre une capacité installée à fin 2011 de 740000 m².

Pour ce qui est des réfrigérateurs, premiers consommateurs d'énergie électrique dans le secteur résidentiel avec un taux de 40%, il a été décidé :

- d'augmenter la part des réfrigérateurs de classe énergétique (3) de 11% à 48%.
- d'interdire progressivement la commercialisation des classes énergétiques consommatrices d'énergie : *i*) interdiction de la commercialisation des classes énergétiques (8) et (7), *ii*) Classes énergétiques (5) et (6) à fin 2007, *iii*) Classe énergétique (4) en 2010.
- de finaliser le programme d'étiquetage pour les réfrigérateurs à travers l'interdiction de la commercialisation des réfrigérateurs de classes 6 et 5 à partir de 2008 et la classe 4 à partir de 2010.

- d'élargir le programme pour les climatiseurs, les équipements d'éclairage, les machines à laver et de chauffage de l'eau et les fours.



Pour ce qui est des lampes à basse consommation, le programme (2005-2007) a permis d'économiser 115.000 tep en 2007. Le programme (2008-2011) permettrait d'économiser 232.000 tep en 2011, soit environ 930 GWH et la réduction de la subvention de l'état de 103MDT durant ladite période.

Dans le cadre de ce programme, il est envisagé de :

- Installer 8 millions de lampes économiques à raison de 2 millions par an,
- Signer de contrats programmes avec les industriels en vue de fournir des lampes à des prix acceptables et de haute qualité et avec une garantie d'une année.
- Commercialiser 1.6 millions par an de lampes économiques à l'intérieur du pays en utilisant les réseaux de distribution existants des industriels locaux.
- Engager de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz de distribuer gratuitement 400.000 lampes économiques par an dans les zones rurales.

- Instaurer progressivement une taxe à la consommation sur la vente des lampes à incandescence qui varierait de 10% en 2008 jusqu'à 50% en 2011, en vue d'alimenter le fonds national de maîtrise de l'énergie.
- Interdire l'importation des lampes à incandescence destinés pour l'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur des locaux à partir de 2008.
- Intensifier le contrôle sur le marché parallèle.

4.3.2. LE SECTEUR DU MATERIEL INFORMATIQUE

Selon la Fédération Nationale des TIC⁸, le secteur des technologies de la communication qui emploie 2000 personnes, dans la distribution d'équipements est un secteur prioritaire en Tunisie. C'est l'un des secteurs les plus dynamiques et parmi ceux dont le taux de croissance est le plus élevé (17,5% en 2007-2011).

Les importations informatiques tunisiennes concernent principalement le matériel à savoir l'ensemble des rubriques suivantes : Mémoires, Cartes mémoires, Flashs Disque, Disques Durs, Ecrans, Boitiers Alimentations, Lecteurs, Cartes Mères, Cartes Graphiques, Cartes Composantes, Pc Réseaux, Accessoires, Onduleurs, Pointeuses Biométriques, Consommables, Cartouches De Sauvegarde .

En 2008, la participation du secteur de TIC au PIB est de 10% en 2010⁹. Les chiffres d'affaires des SSII tunisiennes enregistrent une évolution moyenne de pondération égale à 14% durant les cinq dernières années.

La Tunisie a fait des Technologies de l'information (TI), et plus particulièrement de l'industrie du logiciel, des services et du multimédia, l'un des principaux axes de sa stratégie de développement. Une attention particulière a été portée sur l'environnement, l'infrastructure et le cadre législatif.

Le reconditionnement et le recyclage des ordinateurs sont une urgence. Le reconditionnement des ordinateurs, devenus obsolètes pour certains, peuvent servir à d'autres. A ce titre, un programme gouvernemental a été mis en place pour reconditionner proprement les ordinateurs et gérer ensuite

⁸ <http://it.utica.org.tn>

⁹ <http://www.utica.org.tn>

leurs déchets. Une telle action a un double impact, lutter contre la fracture numérique en vulgarisant l'accès aux nouvelles technologies de l'informatique et gérer la gestion des déchets qui est capitale pour préserver notre environnement.

4.3.3. LE SECTEUR DU NETTOYAGE

Plus de 230 entreprises sont répertoriées dans le secteur du service de nettoyage. Ce secteur dominé jusque là par les entrepreneurs privés, emploie beaucoup de main d'œuvre (31.000 ouvriers de nettoyage et de gardiennage, en activité dans l'administration et les établissements publics), a connu une chute fulgurante suite à l'accord social de février 2011 entre le Ministère des Affaires Sociales et l'Union générale tunisienne du travail (UGTT). Cet accord a permis l'annulation de la circulaire n°35, en date du 30 juillet 1999, mettant fin à la sous-traitance dans le secteur public, aux contrats de sous-traitance dont l'échéance ne dépasse pas le 24 juillet 2011. Cet accord vise à garantir les droits des ouvriers et à assurer la pérennité de l'entreprise de manière à préserver un climat social sain. Il vient concrétiser la décision annoncée par le gouvernement provisoire, le 18 février 2011 relative à la suppression de la sous-traitance dans le secteur public.

Ainsi, 25.000 ouvriers seront recrutés dans le secteur public, selon le coût réel de l'opération de la sous-traitance. Cette solution permettra de protéger l'ouvrier, d'une part, et l'entreprise, d'autre part. Ces ouvriers bénéficieront des droits garantis par la loi, y compris celui de la titularisation au sein de l'entreprise.

4.4. SCENARIO 1. ETAT DES LIEUX DES CAPACITES ACTIVES DU SYSTEME PRODUCTIF NATIONAL : ZOOM SUR LES SIX SECTEURS PRIORISES

L'état des lieux du système productif de la Tunisie révèle que le secteur de l'industrie compte 5 839 entreprises ayant un effectif supérieur ou égal à 10, dont près de 48% sont totalement exportatrices. En focalisant notre attention sur les six secteurs priorisés, la répartition par activité et par régime de ces entreprises donnée au tableau 15.

TABLEAU 15 : REPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR REGIME

Secteurs	TE*	ATE*	Total	%
Industries agro-alimentaires	179	871	1 050	18,0%
Industries des matériaux de construction céramique et verre	30	416	446	7,6%
Industries mécaniques et métallurgiques	181	419	600	10,3%
Industries électriques, électroniques et de l'électroménager	245	132	377	6,5%
Industries chimiques	118	395	513	8,8%
Industries textiles et habillement	1 715	321	2 036	34,9%
Industries du bois, du liège et de l'ameublement	31	174	205	3,5%
Industries du cuir et de la chaussure	224	77	301	5,2%
Industries diverses	64	247	311	5,3%
Total	2 787	3 052	5 839	100%

*: TE: Totalemment exportatrices,

ATE: Autres que totalemment exportatrices.

Source : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation - Avril 2011

L'absence des données relatives aux services, nous conduit à nous intéresser aux activités industrielles rattachées aux six secteurs retenus conformément aux résultats de la priorisation et qui sont les suivantes :

Activités	Secteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Agro-alimentaire • Matériaux de construction, céramique et verre • Electricité - Electronique - Electroménager • Chimie • Bois, liège et ameublement 	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation • Bâtiments : Construction • Bâtiments : Aménagement ; • Matériels informatiques ; • Equipements administratifs • Nettoyage • Meubles

Ces cinq secteurs accaparent 40,4 % des entreprises du tissu industriel national d'où l'importance de les intégrer dans une démarche de développement durable.

Le secteur Industries agro-alimentaires compte 1 050 entreprises employant 10 personnes et plus. Parmi elles, 179 soit 17% du total des entreprises de ce secteur, sont totalement tournées vers l'exportation. La répartition de ces entreprises par activité est donnée au tableau 16.

TABLEAU 16 : REPARTITION PAR ACTIVITE DES ENTREPRISES
(EMPLOYANT 10 PERSONNES ET PLUS)

Activités	Nombre	Pourcentage
Industries des huiles et corps gras	320	29%
Industries des fruits et légumes	71	6%
Entreposage frigorifique	171	16%
Industries du poisson	75	7%
Industries des céréales et dérivés	227	21%
Industries des boissons	60	5%
Industries du lait et dérivés	36	3%
Industries du sucre et dérivés	31	3%
Industries des viandes	29	3%
Autres industries alimentaires	83	8%
Total	1103	100%

NB: Certaines entreprises opèrent dans plusieurs activités à la fois.

Source : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation - Avril 2011

L'importance de l'industrie des huiles et corps gras incite à conforter l'effort déjà fourni pour augmenter la part des huiles bio et principalement celle de l'olive. La Tunisie compte 112 opérateurs dans la filière de l'huile d'olive bio.

Le secteur Industries des matériaux de construction céramique et verre compte 446 entreprises employant 10 personnes et plus. Parmi elles, 30 produisent totalement pour l'exportation. La répartition par activité de ces entreprises est la suivante (Tableau 17).

TABLEAU 17 : REPARTITION PAR ACTIVITE DES ENTREPRISES

(EMPLOYANT 10 PERSONNES ET PLUS)

Activités	Nombre	Pourcentage
Ciment, chaux et plâtre	11	2%
Tuiles et briques en terre cuite	53	11%
Ouvrages en béton ou en plâtre	47	10%
Carreaux en céramique	18	4%
Extraction et transformation de sable et de granulats	7	1%
Extraction et transformation de pierres et de marbre pour la construction	187	39%
Produits en céramique autres que pour la construction	31	7%
Travail de la pierre	12	3%
Produits minéraux divers	13	3%
Verre et articles en verre	32	7%
Dérivés de ciment	63	13%
Total	474	100%

NB : Certaines entreprises opèrent dans plusieurs activités à la fois.

Source : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation - Avril 2011

Le secteur des Industries chimiques compte 513 entreprises dont 118 sont totalement exportatrices.

La répartition par activité de ces entreprises est la suivante (Tableau 18).

TABLEAU 18 : REPARTITION PAR ACTIVITE DES ENTREPRISES

(EMPLOYANT 10 PERSONNES ET PLUS)

Activités	Nombre	Pourcentage
Industries chimiques de base	19	4%
Industries Pharmaceutiques	50	9%
Peintures, colles, résines et encres	42	8%
Industries du plastique	272	50%
Industries du caoutchouc et pneumatiques	35	6%
Produits agro-chimiques	11	2%
Savons, détergents, produits d'entretien, parfum et produits cosmétiques	70	13%
Raffinage de pétrole	4	1%
Autres produits chimiques (huiles essentielles, gaz industriels, explosifs,)	39	7%
Total	542	100%

NB : Certaines entreprises opèrent dans plusieurs activités à la fois.

Source : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation - Avril 2011

Les entreprises qui fabriquent les savons, détergents, produits d'entretiens, etc., possèdent la deuxième part du secteur (13 %) ayant ainsi, une influence stratégique sur ce dernier. Il convient toutefois de signaler que ces entreprises n'ont pas développé des produits verts ou éco-labélisés. Les gammes de produits importés portant les marques « L'arbre vert » et « Rainett » sont commercialisées depuis peu en Tunisie. Leurs prix sont nettement plus élevés que ceux des produits locaux. Or le critère prix reste dominant dans les choix publics.

Le secteur des Industries du bois, du liège et de l'ameublement compte 205 entreprises employant 10 personnes et plus. Parmi elles, 31 produisent totalement pour l'exportation (Tableau 19).

TABLEAU 19 : REPARTITION PAR ACTIVITE DES ENTREPRISES
(EMPLOYANT 10 PERSONNES ET PLUS)

Activités	Nombre	Pourcentage
Sciage, rabotage, imprégnation du bois	7	3%
Menuiserie de bâtiment / charpentes	36	16%
Placages et panneaux dérivés de bois	8	4%
Emballages en bois et palettes	8	4%
Objets divers en bois	7	3%
Objets en liège, vannerie ou sparterie	7	3%
Meubles et ameublement en tous matériaux	147	67%
Total	220	100%

NB : Certaines entreprises opèrent dans plusieurs activités à la fois.

Source : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation - Avril 2011.

La part la plus importante de ce secteur revient aux entreprises de meubles et d'ameublement (67 %). Le nombre d'entreprises certifiées est faible. Les normes adoptées, aussi bien nationales qu'internationales, sont orientées vers la qualité (référentiel ISO 9000 et NT 29).

Selon les pages vertes tunisiennes¹⁰, les entreprises qui sont engagées dans une activité écologique sont au nombre de 178, recensées en 2010. La répartition par activité de ces entreprises est donnée au tableau 20.

¹⁰ <http://www.pagesvertestunisie.com/>

TABLEAU 20 : REPARTITION DES ENTREPRISES VERTES PAR ACTIVITE

Eco-tourisme	3	2%
Analyses, essais et inspections techniques	4	2%
Horticulture et pépinières	7	4%
Economie & gestion eau	19	11%
Assainissement des eaux usées	29	16%
Réalisation et entretien d'espaces verts	22	12%
Efficacité énergétique	17	10%
Récupération des déchets recyclables non dangereux	22	12%
Energies renouvelables	11	6%
Enlèvement et traitement des déchets ménagers et assimilés	13	7%
Traitement et élimination des déchets dangereux et spéciaux	20	11%
Autres activités de prévention et de lutte contre la pollution	11	6%
Total	178	2%

Source : www.pagesvertestunisie.com

En conclusion de l'état des lieux des activités rattachées aux secteurs qui résultent de l'exercice de la priorisation, nous constatons que les capacités actuelles du marché à répondre à une demande publique durable restent assez limitées, étant donné le nombre d'entreprises certifiées et celles ayant opté pour une activité verte et ce malgré l'existence des programmes d'incitation d'intégration des exigences durables.

Il convient de signaler que les données sont globales et concernent toutes les entreprises sans distinction entre celles qui traitent avec l'Etat à travers ses différentes organisations et celles qui ne le font pas. La décentralisation des achats publics rend cette information impossible à identifier, en effet toute entreprise peut être amenée à un moment ou un autre, à répondre aux appels d'offre d'achats des biens et services, lancés par l'administration ou les entreprises publiques.

4.5. SCENARIO 2 : ETUDE DES CAPACITES PROACTIVES DES SECTEURS PRIORISES

Après avoir dressé un état des lieux des entreprises tunisiennes opérant dans des secteurs dont les activités sont liées aux résultats de la priorisation, nous avons mené une étude exploratoire auprès d'une douzaine d'entreprises (2 à 3 par secteurs). Le tableau 21 indique les réponses qui nous ont été données concernant l'influence de l'Etat et les intentions de ces entreprises quant à l'intégration du développement durable dans leurs stratégies.

TABLEAU 21 : RESULTATS DE L'ETUDE DE MARCHÉ SECTORIELLE DES PRODUITS PRIORISES

	Bâtiments	Equipements administratifs	Meubles	Matériels informatiques	Alimentation	Nettoyage
Adopter une stratégie de RSE	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
1. Influence du secteur public						
Saturation du marché	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Part de marché significative/secteur	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
Part dans le CA	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Importance des relations/ Clients	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Importance des relations/Société Civile	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Influence en termes de gestion	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
2. Actions à réaliser pour le DD						
2.1. Volet social						
Investir dans les régions défavorisées	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Recruter des jeunes diplômés	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Recruter des femmes dans des postes de responsabilité	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui
Faire du mécénat	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Mettre en place un système de prévention des maladies professionnelles	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Développer la formation, l'information et la sensibilisation pour le DD	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
2. 2. Volet environnemental						
Recycler vos déchets	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Limiter votre consommation d'eau	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Mettre en place un système de management environnemental	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Maîtriser votre consommation d'électricité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Maîtriser votre consommation de carburant	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Maîtriser votre consommation de matières premières	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Favoriser les technologies propres et les produits verts	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Lancer un ou plusieurs produits éco-labellisés ou Bio	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

Nous remarquons, à la lumière des résultats du tableau 21 que :

- Les réponses sont mitigées, il n'y a pas une tendance qui se dégage quant à l'influence de l'Etat sur leurs activités.
- L'importance de la relation privé-public au regard des clients et de toute la société civile a été unanimement concédée.
- Une légère dominance des actions à réaliser relèverait plutôt du volet environnemental que du volet social.
- La volonté de mettre en place une stratégie de responsabilité sociale d'entreprise n'a pas d'impact sur le choix des actions à mettre en place.
- Les actions sociales retenues par toutes les entreprises concernent le recrutement des jeunes diplômés et la mise en place d'un système de prévention des maladies professionnelles.
- Les actions environnementales retenues par toutes les entreprises concernent la maîtrise de la consommation de l'électricité, de l'eau et des matières premières.

Ces entreprises auraient dans le contexte actuel de crise, davantage de préoccupations économiques immédiates qu'une réelle stratégie environnementale. Le recours à des technologies propres, la production de produits verts et la mise en place d'un système de management environnemental est selon les managers, en projet.

5. UNE FEUILLE DE ROUTE

Compte tenu des résultats de la priorisation et l'état des lieux du marché, nous pensons que les scénarii à mettre en place pour développer les capacités futures des entreprises à intégrer les principes du développement durable dans les offres qu'elles pourraient proposer aux organisations publiques, sont les suivants :

- ✓ Scénario 1 : consolider et améliorer.
- ✓ Scénario 2 : réformer et développer.

Ces scénarii sont successifs et non exclusifs. Autrement dit, nous pensons qu'il serait judicieux de mettre en place dans un premier temps le scénario 1, dans une perspective à court terme, et dans un second temps le scénario 2, dans une perspective de moyen et long terme.

5.1. CONSOLIDER ET AMELIORER

Les mouvements sociaux, qu'a connu le pays et la crise politico-économique induite nous incitent à envisager les choses avec prudence. L'état des lieux dressé dans le paragraphe précédent montre bien que des efforts de consolidation doivent être fournis en vue d'améliorer l'engagement de la Tunisie en faveur du développement durable. Mais il serait illusoire de penser pouvoir tout mener de front, d'où l'intérêt de retenir un nombre limité de secteurs d'activités sur lesquels il faut concentrer l'effort public.

Ainsi, en vue de consolider les acquis qui existent, nous proposons quelques actions qui sont les suivantes :

- Veiller à une meilleure diffusion des informations relatives aux programmes actuels d'incitation. Les dirigeants d'entreprise, surtout les PME, ne sont pas toujours au courant des avantages offerts par l'Etat.
- Impliquer les comités régionaux des communes dans l'effort de sensibilisation et de formation. Leur présence sur l'ensemble du territoire leur donne un atout indéniable, celui de la proximité.
- Soutenir et accompagner les entreprises, surtout les PME, certifiées en vue d'adopter d'autres normes et celles qui ne le sont pas à s'y engager, surtout celles ayant pour activités la fabrication de meubles et d'ameublements et celle de savons, détergents, produits d'entretien. Ces entreprises ont une part importante dans leurs secteurs d'activités. Les amener vers la certification, permettra de développer leur capacité à intégrer le développement durable mais surtout induira un effet de mimétisme auprès des autres entreprises qui chercheraient à améliorer leurs positions et donc adopteraient des actions similaires aux leaders du secteur.
- Appuyer les efforts des entreprises vertes et certifiées dans la durée peut permettre à certaines activités de passer de la niche au marché (exp. leur attribuer des bonus lors du dépouillement des offres). Conjuguer une commande publique ancrée dans la durée et des dispositifs d'accompagnement (valorisation des filières, aides régionales...), permet de garantir le volume, la stabilité et la pérennité de l'approvisionnement.

5.2. REFORMER ET DEVELOPPER

Avant de concrétiser le scénario 2, il conviendrait de mener une évaluation du scénario 1 pour s'assurer de la réalisation des objectifs poursuivis. Pour cela, nous recommandons de faire un suivi basé sur les indicateurs suivants¹¹ :

- Au niveau global :
 - Nombre d'acheteurs formés ;
 - Nombre de marchés passés avec des entreprises certifiées ;
 - Quantité d'énergie économisée ;
 - Quantité d'émission CO2 évités ;
 - Satisfaction des utilisateurs ;
 - Pourcentage d'économies réalisées.

- Au niveau d'un secteur
 - Nombre de fournisseurs/prestataires ayant répondu ;
 - Nombre de fournisseurs/prestataires de la région ;
 - Niveau de satisfaction des utilisateurs ou des usagers ;
 - Niveaux de consommation des produits durables par rapport aux produits classiques ;
 - Nombre d'emplois d'insertion créés ;
 - Nombre de produits issus de l'agriculture bio consommés.

Les trois principales actions à mettre en place dans le cadre du scénario 2 concernent :

- La réforme des cahiers des charges qui doivent exprimer de manière claire et accessible les exigences posées par le demandeur au souscripteur, et les indicateurs d'évaluation et de sélection de l'offre. Si nous envisageons cette réforme dans un second temps, c'est parce que la situation actuelle du pays est critique et rend difficile une refonte immédiate du cadre réglementaire. Une étude juridique sur les achats publics durables est certes, menée actuellement, mais nous estimons que ses

¹¹ Adapté de P. Schiesser et G. Cantillon, *L'achat public durable*, Editions Le Moniteur, 2007, p.216 et Comité 21, Achats et développement durable, Editions AFNOR, 2005

recommandations ne devraient être appliquées dans l'immédiat pour ne pas perturber un tissu économique déjà fortement secoué.

- Le groupement d'achat est le rassemblement des organismes publics réunissant des moyens financiers en vue de réaliser en commun des achats. Développer le regroupement de commandes est une voie intéressante à explorer, appelée des vœux des membres du comité du pilotage ayant participé à la priorisation. Tout d'abord, le groupement d'achat va permettre, en amont, d'avoir un temps d'échange et de sensibilisation avec les fournisseurs, de mieux les connaître. Il crée les conditions d'incitation à produire une offre adaptée à la demande publique. Il semble que cette démarche ne soit pas appropriée à tous les achats. Certains produits sont plus adaptés au groupement d'achat. Alors que le groupement d'achat semble être compliqué pour les travaux de bâtiments, il est facile à mettre en place pour les fournitures de fonctionnement (papier, matériel informatique, alimentation...).
- La politique d'éco-conditionnalité des aides. L'Etat décide d'octroyer les aides régionales sur certains secteurs à certaines conditions, portant en partie sur des pratiques respectueuses de l'environnement et de la société. Il définit les priorités, les objectifs et les conditions. L'éco-conditionnalité des aides est une piste pour permettre à certaines filières de progresser vers l'éco-responsabilité.

CONCLUSION

La présente étude a porté sur la priorisation des achats publics durables, et l'analyse des conditions objectives du marché des produits priorités en vue de garantir l'efficacité d'une politique d'intégration des modes de production et de consommation durables.

Cette priorisation a pris en compte les risques économiques, sociaux et environnementaux d'une part, ainsi que la capacité d'influence du secteur public et la capacité de faire plus en matière d'intégration des préoccupations sociales, environnementales dans les différents secteurs étudiés, d'autre part.

L'exercice de la priorisation des achats publics durables a permis de retenir six secteurs (Bâtiments : Construction et Aménagement ; Equipements administratifs ; Matériels informatiques ; Meubles ; Alimentation et Nettoyage) pour lesquels nous avons mené une étude de marché à deux scénarios, permettant d'étudier les capacités actives et proactives du système productif à intégrer les critères socio-économiques et environnementaux. Cette analyse nous a permis de proposer une feuille de route pouvant contribuer à la mise en place du processus d'achats publics durables.

La mission de la fonction des achats dans les départements ministériels ne devrait plus se limiter à garantir les approvisionnements de biens ou de services par le « moins disant » et dans les délais requis. En effet, il est impératif de ne plus ignorer l'impact écologique des biens et des services achetés et de tenir compte de la dimension sociale et éthique liée à la façon dont ces biens et services ont été fabriqués. En vue d'une meilleure efficacité de cette politique, il est requis que les entreprises soient soutenues par le pouvoir institutionnel en vue de mettre en place une stratégie d'intelligence économique qui suppose une veille stratégique, une stratégie d'innovation et des plateformes nationales d'accompagnement (laboratoires, bureaux d'expertise, organismes certificateurs...).

Pour amener les fournisseurs de l'Etat à intégrer le développement durable dans leurs entreprises, nous suggérons aux responsables des achats d'exiger de leurs fournisseurs les aspects suivants :

- L'adhésion, l'application et le partage des principes du Pacte Mondial des Nations Unies par l'entreprise et ses partenaires.
- La certification de l'entreprise par une ou plusieurs normes relevant du développement durable (ISO 14001, SA 8000, OHSAS 18001, etc.) et/ou la labellisation des produits fournis et services rendus.

- La définition d'une politique et sa formalisation à travers l'élaboration d'un code de conduite.

Pour associer les fournisseurs à la démarche des achats responsables, le Ministère de l'agriculture et de l'environnement devrait :

- Soutenir les collaborateurs des Achats à la mise en place opérationnelle du programme d'intégration des principes de la durabilité grâce à des ateliers de formation et de sensibilisation adaptés.
- Intégrer les critères liés au respect de l'environnement dans le cahier des charges des produits et des services achetés.
- Fixer des objectifs en matière de durabilité pour chacun des acheteurs publics par les organisations publiques et en exiger la communication de leur progrès en termes de résultats.
- Sensibiliser les fournisseurs à la démarche développement durable, légitimant les exigences de l'acheteur public quant à l'intégration des critères de durabilité dans son mode de production, tout au long du cycle de vie du produit.
- Etendre le programme d'achats publics durables à d'autres secteurs d'activité venant renforcer les secteurs prioritaires.
- Maintenir la dynamique du programme grâce à des diagnostics auprès des fournisseurs et surtout assurer le suivi nécessaire pour vérifier que les recommandations faites soient appliquées.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bureau International du Travail (BIT), (2010), Organisation Internationale du Travail, *Construire un socle de protection sociale avec le Pacte mondial pour l'emploi*, Deuxième Colloque africain sur le travail décent, 6-8 octobre, Yaoundé (Cameroun).

PNUD (2008), Achats écologiques, Guide pratique, Série pratique du PNUD, Achats écologiques, Vol 1, septembre, 24 pp.

Cantillon G. (2010), « L'achat public durable, un outil au service de l'Etat régulateur », *Revue Française d'administration publique*, n° 134, pages 335-350.

portant sur la compétitivité verte en Méditerranée élaboré par le Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre (CARPP)

Department for Environment, Food and Rural Affairs (2006), « *Procuring the Future* » *Sustainable Procurement National Action Plan: Recommendations from the Sustainable Procurement Task Force*, Juin.

<http://www.defra.gov.uk/sustainable/government/documents/full-document.pdf>

Magnan A. (2009), « Proposition d'une trame de recherche pour appréhender la capacité d'adaptation aux changements climatiques », *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, Volume 9 numéro 3, décembre.

Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, Direction Générale de la Production Agricole et Food and Agriculture Organization (FAO) (2006), *Agriculture biologique : Le contrôle et la certification en agriculture biologique*, Version Tunisie, 12pp. TCP/TUN/2903;

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/ah618f/ah618f.pdf>

Koumba Olivier (2010), « Dynamique de la demande des biens publics locaux durables » *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, pages 251-267.

Rousseau S. (2008), « Entreprises publiques et développement durable .Réflexion sur un engouement », *Revue française de gestion* n° 185, page 47 à 64.

Schiesser P. et G. Cantillon G. (2007), « L'achat public durable », Editions Le Moniteur, p.216.

Schiesser P. et G. Cantillon G. (2005), « Comité 21, Achats et développement durable », Editions AFNOR.

Steurer R., Berger G., Konrad A., Martinuzzi A. (2009), European Commission, Employment, Social Affairs and Equal Opportunities DG, Employment, Lisbon Strategy, International Affairs, *Sustainable Public Procurement in EU Member States: Overview of government initiatives and selected cases, Final Report to the EU High-Level Group on CSR*, Vienna University of Economics and Business Administration, Vienna, 75 pages.

[Sustainable Public Procurement in EU Member States_Final Report.pdf](#)

United Nations Environnement Programme (UNEP), (2009), *Questions Fréquentes. Le Processus de Marrakech, Vers un Plan-Cadre Décennal de Programmes de Consommation et de Production Durables*, 36 pages.

United Nations Environnement Programme (UNEP), Division of Technology, Industry, and Economics, (2010), « Renforcement des capacités dans le domaine des achats publics durables », Juillet, *Lettre d'informations trimestrielle* n°3.

<http://www.unep.fr/scp/procurement/newsletters/0003/fr/email>

Cantillon G., (2010), « L'achat public durable, Un outil au service de l'Etat régulateur », *Revue française d'administration publique* no 134, 2010, p. 335-350.

ABSTRACT

Control of public consumption is crucial for sustainable national goals. The exemplary of the state is essential to help companies integrate sustainability criteria into their business. Public managers should be to encourage and help their suppliers to meet these new requirements. This study identified the top twenty areas of public consumption, prioritized according to risk analysis socio-economic and environmental. In one scenario, an inventory of institutional incentives is established to assess the capabilities of active national production system to integrate environmental sustainability. A second scenario is set up to assess their proactive capabilities, from exploratory work conducted with a dozen firms in priority sectors. He is interested in environmental and social actions that companies plan to undertake, given the state influence on these sectors. Finally, a roadmap is proposed to develop the future capabilities of companies to integrate principles of sustainable development. It provides first, to strengthen and improve immediately socio-economic and environmental aspects of the production system and then to reform and develop it for a better eco-efficient.

RÉSUMÉ

La maîtrise de la consommation publique durable est décisive pour atteindre les objectifs nationaux de développement durable. L'exemplarité de l'Etat est, à ce titre, essentielle pour aider les entreprises à intégrer les critères de durabilité dans leur activité. Les managers publics se doivent d'inciter et d'aider leurs fournisseurs à répondre à ces nouvelles exigences. La présente étude a d'abord, permis d'identifier vingt principaux secteurs de la consommation publique, jugés prioritaires selon l'analyse des risques socio-économiques et environnementaux. Dans un premier scénario, un état des lieux des incitations institutionnelles est établi en vue d'évaluer les capacités actives du système productif national à intégrer les exigences de la durabilité. Un deuxième scénario est établi pour apprécier ses capacités proactives, à partir d'un travail exploratoire mené auprès d'une douzaine d'entreprises appartenant aux secteurs priorisés. Il s'agit de s'intéresser aux actions environnementales et sociales que les entreprises projettent d'entreprendre, compte tenu de l'influence de l'Etat sur ces secteurs. Enfin, une feuille de route est proposée pour développer les capacités futures des entreprises à intégrer les principes du développement durable. Elle prévoit d'abord, dans l'immédiat de consolider et d'améliorer les performances socio-économiques et environnementales du système productif et ensuite, de le réformer et de le développer en vue d'une meilleure éco-performance.

ANNEXES

1. Liste des rubriques selon les codes de références de la comptabilité publique
2. Lettre d'introduction
3. Liste des sigles des organismes certificateurs

**ANNEXE 1 : LISTE DES RUBRIQUES SELON LES CODES DE
REFERENCES DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

Rubriques	Codes	Sous rubriques
<i>Ponts et chaussées</i>	06694	* ponts et chaussées
<i>Bâtiments construction</i>	06633/066 38/06639/0 6640/06645 /06663/066 65/06735/0 6736/06737 /06745/067 46/06747/0 6761/06763 /06765/067 67/06775/0 6778	* construction et aménagement des locaux administratifs régionaux * construction et aménagement des tribunaux régionaux * construction et aménagement des tribunaux de 1 ^{ère} instance * construction et aménagement des tribunaux d'appel et de cassation * construction des locaux diplomatiques à l'étranger * construction et aménagement des locaux des recettes et bureaux de contrôle des finances * construction et aménagement des locaux pour les services de douane * construction et aménagement des centres pour jeunes * construction et aménagement des centres pour enfants * construction et extension des structures de santé universitaires * construction et extension des structures de santé régionales * construction et extension des structures de santé locales de base * construction et extension des écoles primaires * construction et extension des collèges * construction et extension des lycées secondaires * construction et aménagement des foyers et restaurants universitaires * construction et extension des établissements d'enseignement supérieur * construction et extension les locaux des services universitaires
<i>Bâtiments aménagement</i>	06646/066 99/06707/0 6718/06762 /06764/067 66/06776/0 6780	* aménagement des locaux diplomatiques à l'étranger * aménagement urbain * aménagement territorial * aménagement de l'environnement touristique * aménagement des écoles primaires * aménagement des collèges * aménagement des lycées secondaires * aménagement des établissements de l'enseignement supérieur * aménagement des locaux des services universitaires
<i>Conservation des eaux et des sols</i>	06676/066 79	* conservation de l'eau et du sol * les zones irrigables
<i>Agriculture et pêche</i>	06675/066 82/06683/0 6684	* les forêts * renseignement et encadrement agricoles * la pêche * les projets agricoles intégrés
<i>Recherches et études</i>	06600/066 18/06619/0 6680/06782 /06614	* les études générales * les recherches scientifiques générales * les recherches de développement et de technologie * les recherches et études agricoles * la recherche scientifique * études, ouvrages et documents
<i>culture et loisir</i>	06719/067 28/06729/0 6730/06731	* programme de divertissement * les centres culturels * les bibliothèques publiques * les arts * les musées et les ruines

<i>Construction infrastructure eau</i>	06677	les barrages et les structures hydriques
<i>Médecine : prévention, aménagement et maintenance des structures médicales</i>	06744/06750/06748	* la médecine préventive * maintenance des équipements des structures médicales * maintenance des structures médicales
<i>Agencement</i>	06641/06647/06666/06739/06777 / 06781	* agencement des tribunaux * agencement des locaux diplomatiques à l'étranger * agencement des services de douanes * agencement des établissements pour l'enfance * agencement des établissements de l'enseignement supérieur * agencement des établissements des services universitaires
<i>Matériel Informatique</i>	06605/06628	* programmes informatiques * programmes informatiques communs
<i>Formation</i>	06606/06789	* la formation * le développement de la formation professionnelle et de l'emploi
<i>Projets environnementaux</i>	06706	l'environnement
<i>Projets sociaux</i>	06625/06642/06755/06756	* la promotion de la femme et de la famille * projets d'habilitation sociaux * la prévention sociale * le développement social
<i>Transport</i>	06696/06712	* les structures maritimes * transport terrestre
<i>Maintenance infrastructure eau</i>	06678	les ressources en eau souterraine
<i>Publicité</i>	06607	publicité
<i>Bâtiments : acquisition</i>	06662/06602	* acquisition de locaux pour les services financiers * acquisition bâtiments

ANNEXE 2: LETTRE D'INTRODUCTION

٦٦٧ ففري 2011

الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة والبيئة
الإدارة العامة للتعمية المستديمة

مذكرة تقديمية

الموضوع: دراسة اقتصادية حول الشراءات العمومية المستديمة في تونس.

وبعد، في إطار إنجاز مشروع الشراءات العمومية المستديمة بالتعاون مع برنامج الأمم المتحدة للبيئة، يشرفني إفاذتكم أنه تم تكليف السيدة آمنة قانة الوسلاتي، خبيرة في العلوم الاقتصادية، بإنجاز دراسة اقتصادية حول الشراءات العمومية المستديمة في تونس (Achats publics durables) بهدف النظر في السبل الكفيلة والأولويات على مستوى السوق التونسية لاعتماد مبادئ الاستدامة في الشراءات العمومية.

ونظرا لأهمية هذه الدراسة في إرساء منظومة للشراءات العمومية المستديمة في تونس وحتى يتسنى إنجازها في أحسن الظروف وفي الأجل المحددة، الرجاء من المصالح الراجعة بالنظر إلى مختلف الوزارات والجماعات العمومية المحلية والمنشآت والمؤسسات والشركات العمومية المعنية وكذلك الشركات والمؤسسات الخاصة، تقديم العون وتسهيل مهمة الخبيرة وتمكينها من الوثائق والمعطيات ذات العلاقة والتي يمكن نشرها.

والسلام.

رئيس الديوان المكلف بالبيئة

نور الدين بن رجب

ANNEXE 3: LES SIGLES DES ORGANISMES CERTIFICATEURS



TUV MAGHREB



